Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Direction de l'information sur les milieux de travail
1-800-567-6866
ou (819) 997-3117

RÈGLEMENTS SALARIAUX

Juillet 2000
Volume 11, Numéro 7

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

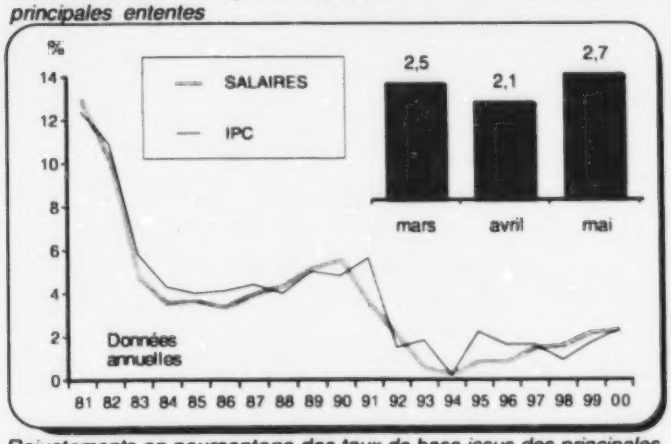

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

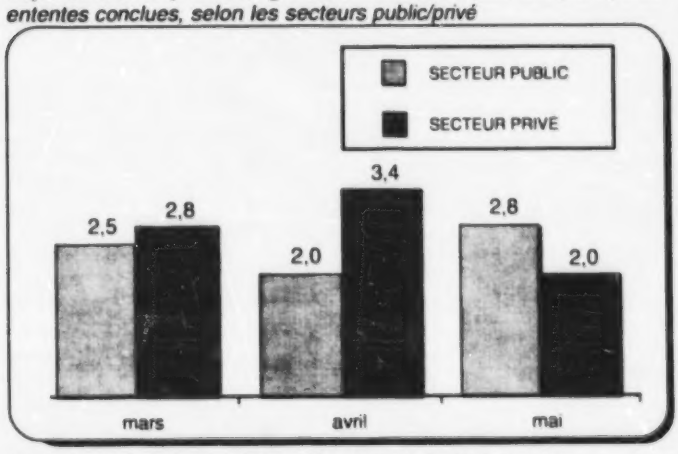

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

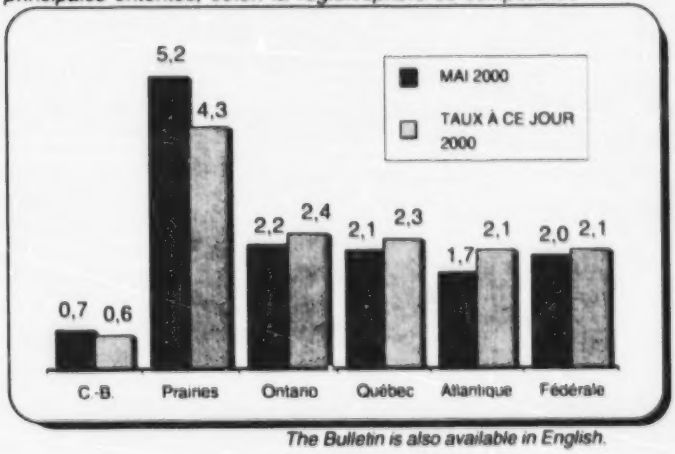

The Bulletin is also available in English.

Données de mai 2000

Les principales conventions signées au cours du mois de **mai 2000** ont donné lieu à un rajustement moyen du taux de salaire de base de **2,7 %** par année pour la durée de la convention, ce qui représente une hausse par rapport aux taux de 2,1 et de 2,2 % enregistrés respectivement en avril et pour l'année 1999. Jusqu'à maintenant, au cours de l'année, c'est-à-dire de janvier à mai inclusivement, l'augmentation du taux de salaire de base s'est établie en moyenne à 2,4 %.

Les données du mois de mai sont basées sur l'examen de 32 conventions visant 82 130 employés. Les résultats obtenus sont en grande partie attribuables à trois ententes ratifiées par 18 400 employés de la ville de Toronto, qui ont eu droit à une augmentation moyenne de 2,5 %, ainsi qu'à trois conventions signées dans le secteur public de l'Alberta, c'est-à-dire celui des soins de santé, par 10 100 infirmières et infirmiers et employés non médicaux auxquels s'appliquent des augmentations de salaire supérieures à la moyenne, soit un taux global de 7,2 %.

Les augmentations accordées en Alberta dans le secteur de la santé ont fait grimper les données globales. Si l'on exclut ces trois ententes de l'échantillon, on constate que les 29 autres conventions ont donné lieu à une hausse s'établissant en moyenne à 2 %.

Les dernières négociations entre les mêmes parties avaient produit des conventions d'une durée moyenne de 34 mois et donné lieu à un rajustement moyen de 2,1 %, comparativement à 2,7 % dans les ententes actuelles.

Dans le **secteur privé**, 10 conventions ont assuré à 12 890 employés un rajustement moyen de **2 %**, ce qui représente une baisse par rapport au taux de 3,4 % observé le mois précédent et au taux moyen de 2,6 % enregistré pour l'année 1999. Dans le **secteur public**, 69 240 employés visés par 22 conventions ont eu droit à une augmentation moyenne de **2,8 %**, soit une hausse par rapport aux taux de 2 % et de 1,9 % enregistrés respectivement en avril et pour l'année précédente.

L'examen des données par région et par sphère de compétence révèle que c'est en Ontario que se retrouve la plus grande proportion (43 %) des employés visés par les ententes ratifiées au cours du mois. En effet, 35 340 travailleurs ont obtenu un rajustement moyen de 2,2 % dans le cadre de 15 conventions. Toutefois, ce sont les provinces des Prairies qui ont enregistré l'augmentation moyenne la plus forte, soit 5,2 %. Dans les autres régions et sphères de compétence, les augmentations ont été inférieures à la moyenne nationale. Par ordre décroissant, elles ont été les suivantes : Québec, 2,1 %; sphère de compétence fédérale, 2 %; provinces de l'Atlantique, 1,7 %; enfin, Colombie-Britannique, 0,7 %.

Canada

L'examen des données par secteur d'activité permet de constater qu'en mai c'est dans le secteur de **l'administration publique** que le nombre le plus élevé d'employés a été enregistré; en effet, 40 410 employés (49,2 % du total) ont ratifié 7 conventions qui leur accordent une augmentation moyenne de **2,2 %**. Le rajustement le plus important a été observé dans le secteur des **services** où 14 ententes se sont soldées pour 27 760 employés par une augmentation de salaire s'établissant en moyenne à **3,6 %**. Dans le secteur **manufacturier**, 4 100 travailleurs visés par 6 conventions ont eu droit à un rajustement de salaire moyen de **2,7 %**. Dans le secteur du **commerce**, 2 ententes ont assuré à 1 870 employés une augmentation moyenne de **2,3 %** et dans le secteur des **transports**, une seule convention a accordé à 3 820 employés (Lignes aériennes Canadien International) une augmentation moyenne de **2,1 %** par année. C'est dans le secteur **primaire** que le rajustement a été le plus faible; en effet, 4 170 employés ont reçu une augmentation moyenne de **1,2 %** dans le cadre de 2 conventions. Il n'y a pas eu de grand règlement dans le secteur de la **construction**.

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

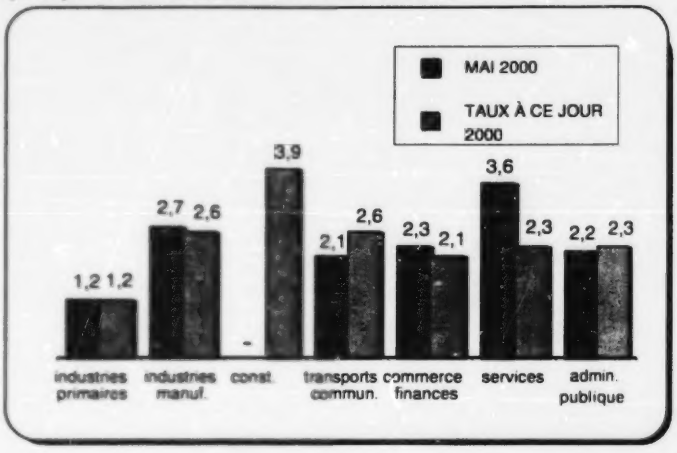

La majorité des travailleurs (65,4 % de tous les employés visés par les ententes du mois de mai) ont obtenu des augmentations de salaire allant de 2 à 2,9 %. Pour 20,5 % des employés, les augmentations ont été inférieures à 2 %, tandis que dans le cas d'un peu plus de 14 % d'entre eux, les rajustements ont été de 3 % ou plus. En mai, les ententes ratifiées ont donné lieu à des rajustements allant d'un minimum de 0,1 %, pour 1 120 enseignants du conseil scolaire de Thames Valley, à un maximum de 8,2 %, dans le cas de 6 500 employés visés par l'une des trois ententes conclues dans le secteur de la santé en Alberta.

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon l'augmentation salariale

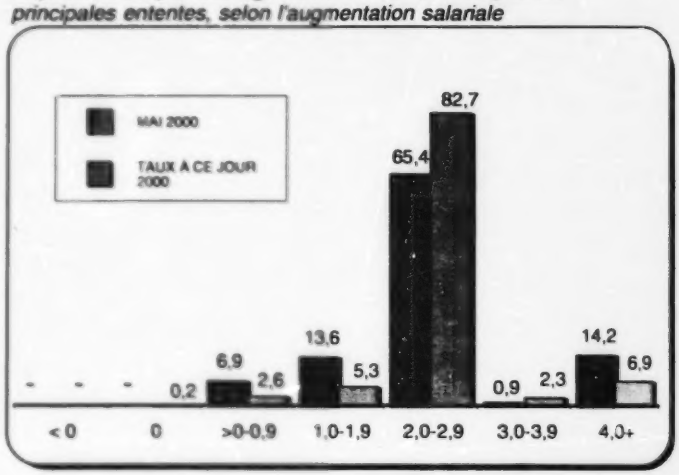

Le tableau ci-après et le graphique connexe donnent la ventilation des conventions et des employés par région et par sphère de compétence.

	Conventions	Employés
Provinces de l'Atlantique	1	750
Québec	5	6 030
Ontario	15	35 340
Provinces des prairies	5	16 420
C.-B.	3	4 620
Multi-province	1	800
Compétence fédérale	2	18 170

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon la région/sphère de compétence

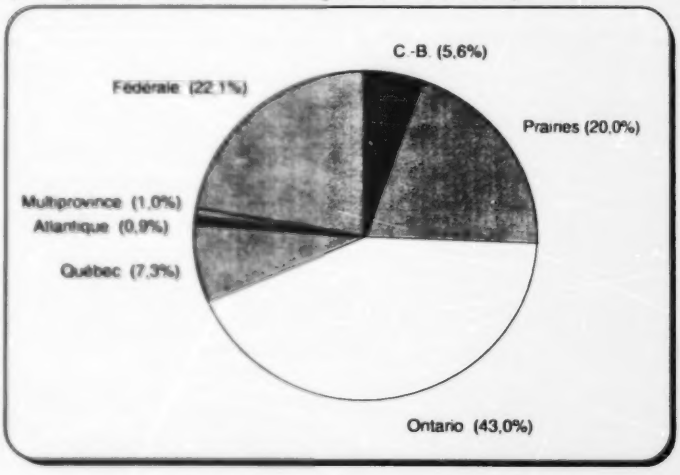

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN MAI

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aa-mm-jj)
Industries primaires (2 conventions)	**4 170**	**1,2**	**1,6**	**36**	
Inco Limited, employés de fonderie et de raffinerie, Sudbury et Port Colborne, Ont.	3 420	1,1*	1,5	36	03-05-31
Noranda Mining & Exploration Inc. (Brunswick Mining Division), mineurs, comté de Gloucester, N.-B.	750	1,7*	1,7	36	03-02-28
Industries manufacturières (6 conventions)	**4 100**	**2,7**	**2,7**	**43**	
C.S. Brooks Canada inc., employés de production, Magog, Qc	740	1,9	2,5	48	04-02-15
Cadbury Chocolate Canada Inc., employés de production, Toronto, Ont.	550	2,3	2,5	36	02-11-30
Denim Swift (une filiale de Dominion Textile inc.), employés de production, Drummondville, Qc	740	2,5	2,5	36	03-02-16
Kruger inc., employés d'usine et préposés à l'entretien, Trois-Rivières, Qc	550	1,9	0,0	72	04-04-30
Mackie Automotive Systems, employés de production, Whitby, Ont.	720	3,0	3,1	36	03-05-25
TRW Canada Limited, Linkage & Suspension Division, employés d'usine et préposés à l'entretien, St. Catharines, Ont.	800	4,3*	4,5	36	03-04-30
Transports, communications et autres services publics (1 convention)	**3 820**	**2,1**	**3,0**	**46**	
Lignes aériennes canadien international ltée, préposés aux passagers, à l'échelle du réseau	3 820	2,1	3,0	46	04-03-27
Commerce et Finance (2 conventions)	**1 870**	**2,3**	**2,2**	**36**	
Finning (Canada), Division of Finning International Ltd., employés des services et préposés à l'entretien, C.-B. et Yukon	800	1,8	1,0	36	03-04-14
Manitoba Public Insurance Corporation, commis et employés de bureau, à l'échelle de la province, Man.	1 070	2,7*	3,0	36	02-09-21
Services socioculturels, commerciaux et personnels (14 conventions)	**27 760**	**3,6**	**3,3**	**30,2**	
Capital Health Authority (University of Alberta Hospital), employés non-médicaux, Edmonton, Alb.	2 000	4,0	4,0	24	02-03-31
Comité patronal de négociation secteur santé et services sociaux, professionnels des soins de santé et de bien-être, à l'échelle de la province, Qc	3 490	2,2	1,5	48	02-06-30
Conseil des commissaires d'école du district d'école no. 61, commis et employés de bureau, Victoria, C.-B.	920	1,0	0,0	24	01-12-31
Conseil des commissaires des écoles du district d'école no. 68, commis et employés de bureau, Nanaimo, C.-B.	650	0,6	0,0	42	01-12-31
Halton District School Board, enseignants à l'élémentaire, Burlington, Ont.	1 430	2,5	2,5	12	01-08-31
Post-Secondary Employers' Association, personnel de soutien, à l'échelle de la province, C.-B.	3 050	0,7	0,0	36	01-03-31
Provincial Health Authorities of Alberta (Long Term Care), infirmiers(ières) auxiliaires, Edmonton, Alb.	1 600	7,2	8,1	27	02-06-30
Provincial Health Authorities of Alberta, infirmiers(ières) auxiliaires,					

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN MAI

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aa-mm-jj)
à l'échelle de la province, Alb.	6 500	8,2	8,2	24	02-03-31
Queen's University, professeurs et bibliothécaires, Kingston, Ont.	850	0,8	1,7	24	02-04-30
Thames Valley District School Board, enseignants suppléants, London, Ont.	1 120	0,1	0,0	48	02-08-31
Thames Valley District School Board, services éducationnels, London, Ont.	610	1,9	1,5	19	01-12-31
Université d'Ottawa, chargés de cours, Ottawa, Ont.	1 100	2,8	0,0	63	02-08-31
Ville de Toronto, employés à temps-partiel - soins de santé et de bien-être, Toronto, Ont.	1 600	2,5	2,0	36	01-12-31
York Catholic District School Board, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, Aurora, Ont.	2 840	1,5	1,5	12	01-08-31
Administration publique (7 conventions)	**40 410**	**2,2**	**2,0**	**27,8**	
Communauté urbaine de Montréal, brigadiers scolaires, Montréal, Qc	510	1,5	0,0	60	02-08-14
Gouvernment du Canada, services généraux (pompiers), à l'échelle du Canada	14 350	2,0	2,0	12	00-08-04
Ontario Property Assessment Corporation, personnel des services administratifs et de soutien, à l'échelle de la province, Ont.	1 900	2,3	2,0	36	02-12-31
Ville de Toronto, employés à temps-partiel Toronto, Ont.	900	2,5	2,0	36	01-12-31
Ville de Toronto, employés d'intérieur, Toronto, Ont.	10 000	2,5	2,0	36	01-12-31
Ville de Toronto, employés des services récréatifs, Toronto, Ont.	7 500	2,5	2,0	36	01-12-31
Ville de Winnipeg, employés d'intérieur et d'extérieur, Winnipeg, Man.	5 250	2,0*	2,0	36	02-12-25
Conventions avec clause d'IVC (5 conventions)	**11 290**	**1,9**	**2,1**	**36,0**	
Conventions sans clause d'IVC (27 conventions)	**70 840**	**2,8**	**2,6**	**30,0**	
Toutes les conventions (32 conventions)	**82 130**	**2,7**	**2,5**	**30,8**	

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

101-03054/

LES RAJUSTEMENTS SALARIAUX ISSUS DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1997	1998	1999	1999				2000	Taux à	2000		
				1	2	3	4	1	ce jour	mars	avr	mai
Toutes les industries/compétences												
Rajustements annuels moyens	1,5	1,7	2,2	1,5	2,4	2,4	2,9	2,3	2,4	*2,5	2,1	2,7
Sans clause d'IVC	1,4	1,6	2,0	1,5	2,5	2,1	2,2	2,4	2,4	2,5	2,0	2,8
Avec clause d'IVC	1,8	2,6	3,3	2,0	2,1	3,9	4,2	2,2	2,2	3,2	4,0	1,9
Moy. ann. de 1ère année	1,1	1,4	1,9	1,2	2,1	1,9	2,9	1,9	2,0	2,2	2,0	2,5
Sans clause d'IVC	1,0	1,3	1,7	1,2	2,1	1,7	2,3	1,9	1,9	2,2	1,9	2,6
Avec clause d'IVC	1,7	2,7	3,2	2,2	1,9	3,8	4,1	2,4	2,4	2,7	4,2	2,1
Industries												
Industries primaires	1,9	1,1	2,1	-	2,6	1,6	2,3	-	1,2	-	-	1,2
Industries manufacturières	2,3	1,4	3,3	1,6	2,3	3,3	4,3	2,4	2,6	2,8	3,4	2,7
Construction	1,6	2,4	2,0	2,5	5,3	1,4	-	3,9	3,9	-	-	-
Transp. et communications	1,6	1,9	2,4	2,0	2,3	3,3	2,2	2,6	2,6	3,5	2,3	2,1
Commerce et finances	1,7	1,5	1,3	2,4	1,0	1,9	1,5	2,0	2,1	2,5	-	2,3
Services	1,0	1,4	1,8	0,9	2,3	2,5	2,3	2,2	2,3	2,1	2,1	3,6
Administration publique	1,3	1,8	2,2	1,7	3,1	2,2	2,2	2,5	2,3	2,6	2,0	2,2
Secteurs de compétence												
Terre-Neuve	1,7	1,3	1,6	1,6	1,6	2,2	-	2,4	2,4	2,4	2,3	-
Île-du-Prince-Édouard	-	2,1	2,7	2,8	2,3	-	3,0	-	-	-	-	-
Nouvelle-Écosse	2,0	2,9	2,1	4,5	2,0	1,5	1,8	2,2	2,2	-	-	-
Nouveau-Brunswick	0,7	1,5	2,4	-	1,6	3,6	-	1,5	1,6	2,3	-	1,7
Québec	1,3	1,0	1,6	1,4	1,5	1,5	2,1	2,3	2,3	2,3	2,8	2,1
Ontario	1,1	1,6	2,1	1,4	1,6	3,1	3,6	2,5	2,4	3,0	2,2	2,2
Manitoba	1,1	1,4	2,5	1,5	2,8	2,1	2,3	2,5	2,2	3,0	-	2,1
Saskatchewan	0,9	1,8	2,2	2,6	1,7	3,5	1,8	2,0	2,0	-	-	-
Alberta	2,4	3,0	4,0	4,3	4,2	3,3	3,0	3,8	4,9	4,0	4,0	7,2
Colombie-Britannique	1,3	0,8	0,8	0,7	0,6	1,3	0,8	0,6	0,6	0,7	-	0,7
Multi-Prov.	3,0	1,7	2,8	1,8	3,4	-	-	-	1,8	-	-	1,8
Compétence fédérale	1,8	2,1	2,7	2,0	3,1	3,4	2,3	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0
Secteur public	1,1	1,6	1,9	1,3	2,4	2,4	2,1	2,3	2,3	2,5	2,0	2,8
Secteur privé	1,8	1,8	2,6	2,1	2,5	2,4	3,6	2,7	2,6	2,8	3,4	2,0
Indice des prix à la consom.	1,6	0,9	1,7	0,8	1,6	2,2	2,4	2,7	2,5	3,0	2,1	2,4

* Les données sont de janvier à mai.

Les données de mai sont préliminaires.

LES PLUS RÉCENTS RÈGLEMENTS

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Date de règlement
•Gouvernement du Canada	AFPC	14 350	juin 00
•STCUM (Société de transport-Montréal)	CSN	2 010	juin 00
•Bombardier De Havilland	TCA	3 400	juin 00
•Banque Laurentienne	Synd. empl. prof. et de bureau	1 510	juin 00
•Cabano Kingsway Transport	Teamsters	900	mai 00
•CAE inc.	SCEP	1 430	juin 00
•Provincial Health Authorities of Alberta	divers syndicats	7 060	juin 00

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Mois d'expiration
Secteur public				
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	122 050	N/CO	sept.97/sept.00
•Agence des douanes et du revenu Canada	AFPC / IPFPC	38 640	N	(1re)
•Agence canadienne d'inspection des aliments	AFPC / IPFPC	4 330	N	déc99/sept.00
•Soc. de dév. du Cap Breton (N.-É.)	mineurs (UMWA)	1 200	N	déc. 98
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	SCFP	1 160	CO	oct. 99
•Gouvernement de la N.-É.	N.S. Govt. Empls. Union	5 700	N	mar. 00
•Gouvernement du Nouveau-Brunswick	Syndicats des infirmières	5 200	N	juin 00
•Sydney Steel	Métallos	600	N	oct. 99
•Gouvernement du Québec	divers syndicats	9 030	N	juin 98/déc.00
•Ville de Toronto	pompiers	3 000	ARB	divers
•La police provinciale de l'Ontario	Assoc. empl. police prov.(OPPA)	4 840	N	déc. 99
•Régie des alcools de l'Ontario	Empl. de la Régie des alcools	4 400	CO	mar. 00
•Gouvernement du Manitoba	MGEU	13 520	PR	mar. 00
•Manitoba Hydro-Electric Board	FIOE	2 300	N	mai 00
•Gouvernement de la Saskatchewan	enseignants	12 000	NPC	déc. 99
•B.C. Ferry Corp.	B.C. Ferry & Marine Workers	4 360	NPM	oct. 98
Secteur privé				
•Air Canada	Pilotes	2 100	MED	avr. 00
•Courier Purolator	Frat. int. des teamsters	8 000	N	déc. 99
•United Parcel Service	Frat. int. des teamsters	2 800	CO	fév. 00
•Falconbridge	TCA	1 430	N	juil. 00
•Supermarchés Loblaws	TUAC	9 400	CO	juin 00
•Lakehead Terminal Elevators Assn.	Métallos	700	CO	janv. 00
•Greater Vancouver Hotel Employers' Assn.	Hotel & Restaurant Empls.	2 060	AT	fév. 00
•Pâtes et papier en C.-B.	Ind. Wood & Allied Workers	22 500	PR	juin 00

Situation* :

ARB	arbitrage	MPAT	médiation après un arrêt de travail	NPC	négociation postérieure à la conciliation
AT	arrêt de travail	N	négociation	NPM	négociation postérieure à la médiation
CO	conciliation	NPAB	négociation postérieure à l'arbitrage	PR	projet de règlement
MED	médiation	NPAT	négociation après un arrêt de travail		

NÉGOCIATIONS DE CONVENTIONS CLÉS À VENIR

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Mois d'expiration
•Gouvernement des T. N.-O.	AFPC	4 000	mar. 00
•Pipe Line Contractors' Association	divers syndicats	5 100	avr. 00
•NAV CANADA	FIOE	950	août 00
•Entourage Technology Solutions	CEP	1 400	août 00
•Motor Coach Industries (Man.)	Machinistes	1 620	août 00
•Council of Marine Carriers (2 conv.)	Marine marchande et débardeurs	1 150	août 00

NOTES EXPLICATIVES

Sources: Les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'Indice des prix à la consommation proviennent de L'indice des prix à la consommation (Cat. 62-001) de Statistique Canada, et celles sur les gains hebdomadaires moyens de Emploi, gains et durée du travail (Cat.72-002).

Champ d'application: Les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 220 conventions visant 2 636 000 travailleurs. Ces travailleurs forment environ 55 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole.

Rajustements des taux de base: Le "taux de base" qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Pour plus de renseignements communiquez avec:

Service à la clientèle au *1-800-567-6866*
ou dans la région d' Ottawa-Hull *(819) 997-3117*
ou par
Courriel : *wid-imt@hrdc-drhc.gc.ca*
Internet : *http://travail.hrdc-drhc.gc.ca*

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux 2000. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
ISBN 1186-6632 N° de catalogue L12-20-1F

NUMBER

NUMÉRO

8

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Direction de l'information sur les milieux de travail
1-800-567-6866
ou (819) 997-3117

LES RÈGLEMENTS SALARIAUX

Août 2000
Volume 11, Numéro 8

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes et l'indice des prix à la consommation

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

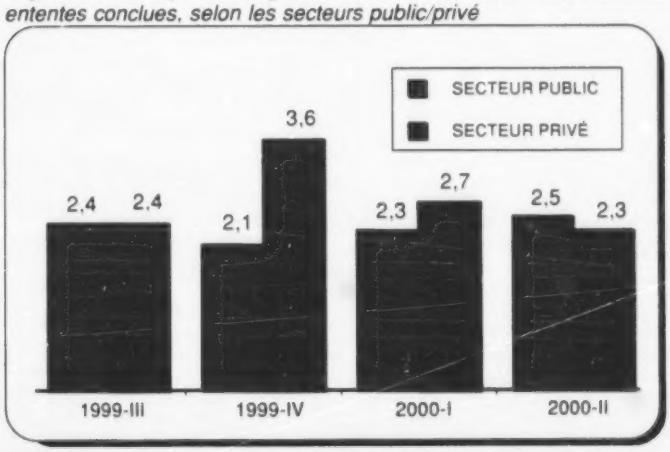

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

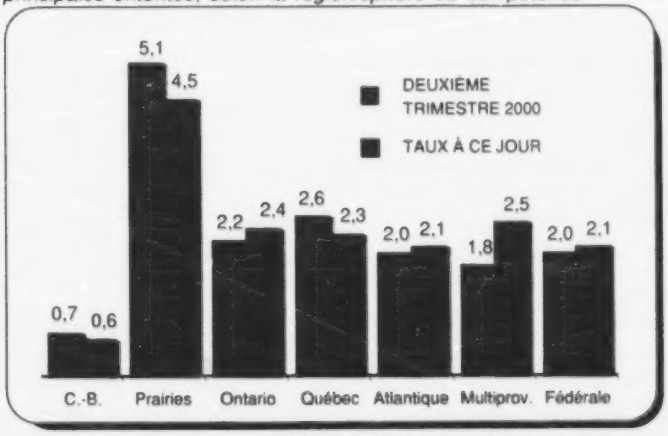

The Bulletin is also available in English.

Données salariales du deuxième trimestre de l'an 2000

Les principales conventions signées au **deuxième trimestre de l'an 2000** ont donné lieu à un rajustement moyen du taux de salaire de base de **2,5 %** par année pour la durée de la convention. Les données du trimestre sont basées sur l'examen de 76 conventions visant 235 420 employés.

Les rajustements moyens se situent encore entre 2 et 2,9 % depuis le deuxième trimestre de 1999. Plus récemment, c'est-à-dire au quatrième trimestre de 1999, la moyenne a grimpé, atteignant 2,9 %, puis a fléchi, se situant à 2,3 % au premier trimestre de l'an 2000.

Les données du deuxième trimestre ont été fortement marquées par plusieurs ententes ratifiées dans le secteur public fédéral et par 11 ententes signées en Alberta. Dans le premier cas, 120 090 employés fédéraux ont obtenu une augmentation moyenne de 2 % et, dans le deuxième, 25 190 employés du secteur public ont eu droit à un rajustement supérieur à la moyenne, soit 5,8 % collectivement.

Les dernières négociations entre les mêmes parties impliqué savaient produit des conventions d'une durée moyenne de 29,4 mois et donné lieu à un rajustement moyen de 2,2 %, comparativement à 2,5 % dans les ententes actuelles.

Le nombre d'employés ayant signé une convention était beaucoup plus élevé dans le secteur public que dans le secteur privé. Dans le **secteur public**, 203 950 employés visés par 51 conventions ont obtenu un rajustement moyen de **2,5 %**. Dans le **secteur privé**, une augmentation de salaire moyenne de **2,3 %** a été accordée à 31 470 employés dans le cadre de 25 conventions. Par conséquent, les rajustements ont été légèrement plus élevés dans le secteur public que dans le secteur privé. Toutefois, si on fait abstraction des ententes ratifiées en Alberta (où les gains ont été plus élevés), on constate que le rajustement moyen pour le reste du pays est de 2 % seulement.

L'examen des données par région et par sphère de compétence révèle que c'est dans la sphère de compétence fédérale que se trouve la plus grande proportion (54 %) des employés visés par les ententes ratifiées au deuxième trimestre, avec une augmentation moyenne de 2 %. Les travailleurs des provinces des Prairies ont enregistré l'augmentation moyenne la plus forte, soit 5,1 % (attribuable en grande partie au taux de 5,8 % observé en Alberta). Par ordre décroissant, les rajustements dans les autres sphères de compétence ont été les suivants : Québec, 2,6 %; Ontario, 2,2 %; provinces de l'Atlantique, 2 %; une seule convention visant plusieurs provinces, 1,8 %; enfin, Colombie-Britannique, 0,7 %.

Évolution en pourcentage desrajustements salariaux issus des principales ententes

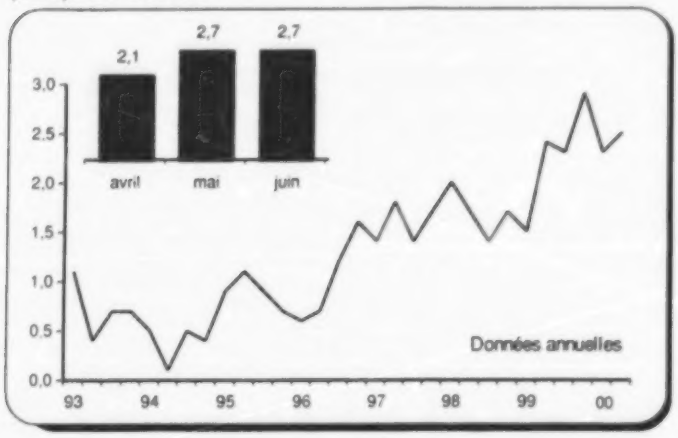

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

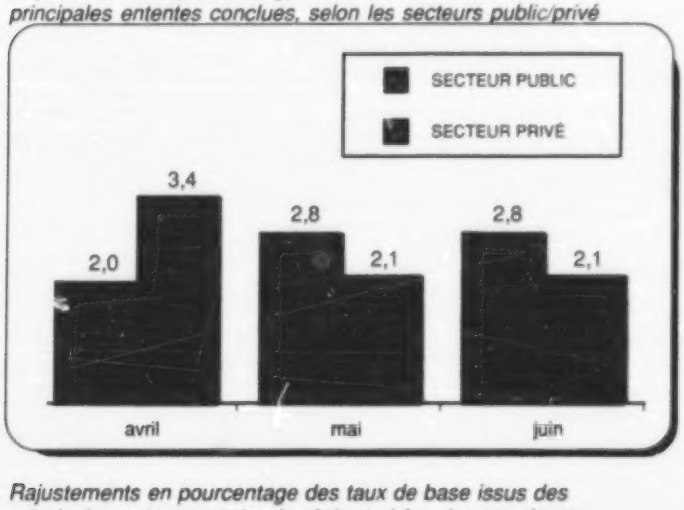

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

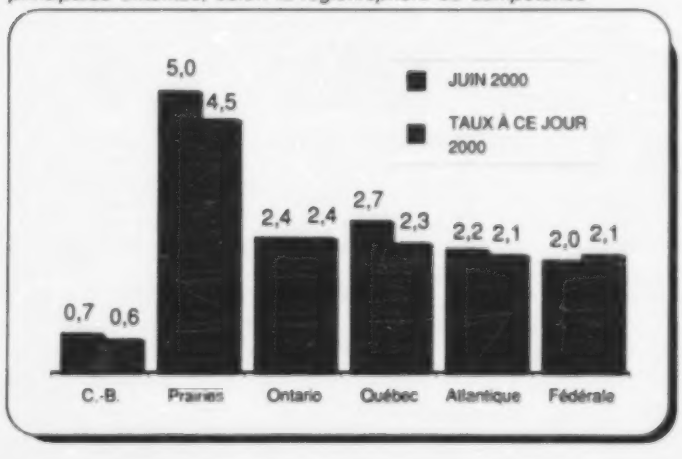

Juin 2000

Les principales conventions signées au cours du mois de **juin 2000** ont donné lieu à un rajustement moyen du taux de salaire de base de **2,7 %**, soit un taux égal à celui du mois précédent, mais supérieur à celui de 2,1 % enregistré en avril 2000. Les augmentations consenties pour les six premiers mois de l'an 2000 s'établissent en moyenne à 2,4 %.

Les données du mois de juin sont basées sur l'examen de 24 conventions visant 72 330 employés. Les dernières négociations entre les mêmes parties avaient produit des conventions d'une durée moyenne de 41,5 mois et donné lieu à un rajustement moyen de 2,2 %, comparativement à 2,7 % dans les ententes actuelles.

Dans le **secteur privé**, 10 conventions touchaient un assez petit nombre de personnes, soit 12 960 employés; les augmentations de salaire consenties dans ces ententes s'établissaient en moyenne à **2,1** %, soit un taux égal à celui du mois précédent, mais de beaucoup inférieur à celui du mois d'avril (3,4 %). En ce qui concerne le **secteur public**, le rajustement moyen a été de **2,8 %**, soit un taux égal à celui du mois de mai, mais supérieur à celui d'avril, qui était de 2 %. En juin, 14 ententes ont été ratifiées par 59 370 employés du secteur public (82,1 % de tous les employés visés par les ententes signées au cours du mois). Le rajustement plus élevé dans le secteur public est attribuable principalement à la convention signée dans le secteur de la santé, en Alberta, qui a donné lieu à un rajustement moyen de 6,8 % pour 6 410 employés paramédicaux. En outre, une convention ratifiée par 39 080 employés de l'Agence des douanes et du revenu du Canada a donné lieu à un rajustement moyen de 2,1 %.

L'examen des données par région et par sphère de compétence révèle que c'est dans la sphère de compétence fédérale que se trouve la proportion la plus forte d'employés visés par les ententes ratifiées en juin (59,2 %) (5 ententes pour 42 790 employés); ces employés ont obtenu une augmentation de salaire s'établissant à 2,0 % en moyenne. C'est en Alberta que le rajustement le plus important a été observé, soit 5,0 % (7 conventions visant 14 560 employés). Le rajustement le plus faible est celui qu'ont obtenu 600 employés de la Colombie-Britannique, dans le cadre d'une seule convention qui a produit un taux de 0,7 % (B.C. Institute of Technology). En Ontario, 10 510 employés ont obtenu, dans le cadre de 7 conventions, des augmentations de salaire s'établissant en moyenne à 2,4 %, tandis qu'au Québec, le rajustement a été de 2,7 % pour 3 260 employés, dans le cadre de 3 conventions. À l'Île-du-Prince-Édouard, une seule entente dans le secteur public visant 610 employés a donné lieu à un rajustement annuel moyen de 2,2 % sur une période de trois ans.

L'examen des données par secteur d'activité permet de constater qu'en juin c'est dans le secteur de l'**administration publique** que le nombre le plus élevé d'employés a été enregistré; en effet, 42 410 employés (58,6 % du nombre total d'employés) ont eu droit, dans le cadre de seulement 3 conventions, à un rajustement moyen de **2,1 %**. Ce sont les employés de l'Agence des douanes et du revenu du Canada qui représentent la proportion la plus importante d'employés. L'augmentation de salaire la plus forte a été enregistrée dans le secteur des **services** où 11 conventions ont donné lieu à un rajustement moyen de 4,6 % pour 15 950 employés. Dans le secteur **manufacturier**, 6 conventions ont été signées et elles accordent à 7 310 employés une augmentation de salaire moyenne de **2,2 %**. Par ailleurs, deux conventions ratifiées par 2 770 employés du secteur des **transports** ont donné lieu à un rajustement moyen de **2,6 %**. C'est dans le secteur du **commerce et des finances** que le rajustement a été le plus faible, soit **1,5 %**, dans le cadre de 2 conventions touchant 3 890 employés. Il n'y a pas eu de grand règlement dans le secteur **primaire** ni dans le secteur de la **construction**.

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

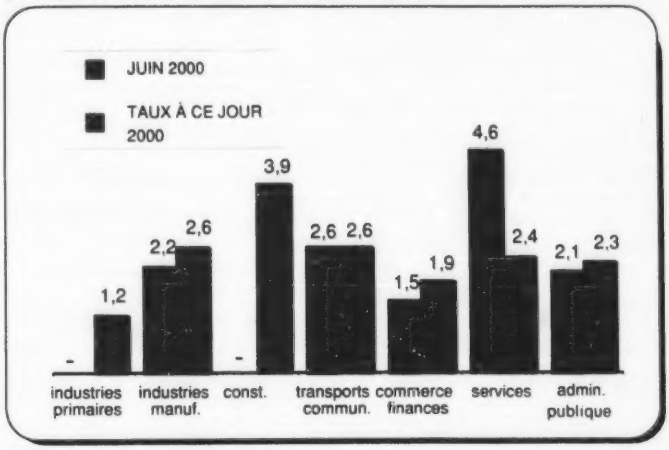

La majorité des travailleurs (73,6 % de tous les employés) ont eu droit à un rajustement allant de 2 à 2,9 %. Environ 4,8 % des employés ont reçu des augmentations de salaire inférieures à 2 %, et pour 21,6 % des employés, des rajustements de 3 % ou plus. En juin, les ententes ratifiées ont donné lieu à des règlements allant d'un gel de salaire, pour 1 690 employés de la Banque Laurentienne du Canada, à un maximum de 6,8 %, pour 6 410 travailleurs à l'emploi de la Provincial Health Authorities de l'Alberta.

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon l'augmentation salariale

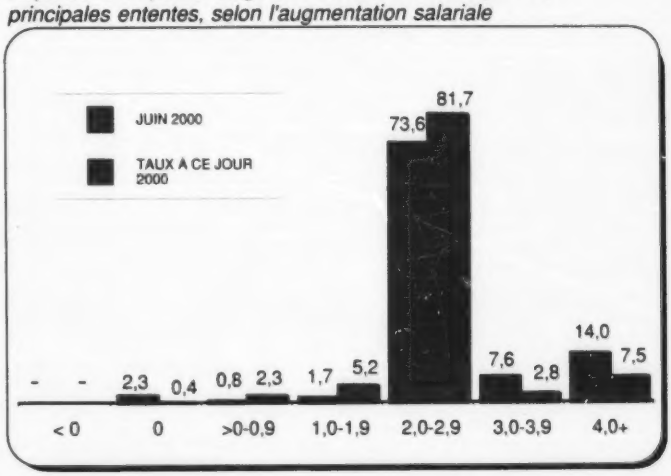

Le tableau ci-après et le graphique connexe donnent la ventilation des conventions et des employés par région et par sphère de compétence.

	Conventions	Employés
Provinces de l'Atlantique	1	610
Québec	3	3 260
Ontario	7	10 510
Provinces des prairies	7	14 560
C.-B.	1	600
Compétence fédérale	5	42 790

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon la région/sphère de compétence

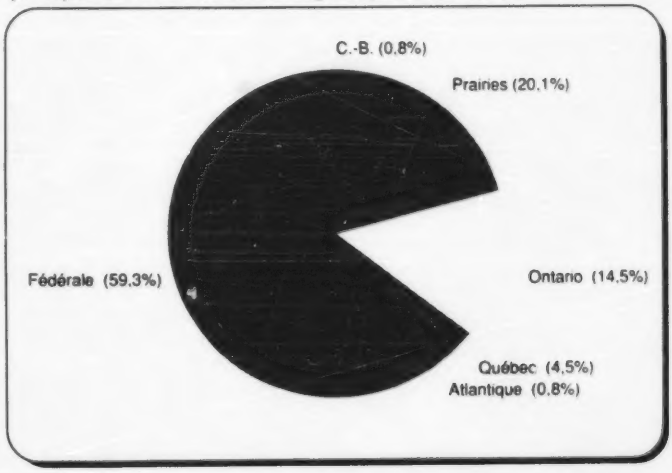

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN JUIN

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aa-mm-jj)
Industries manufacturières (6 conventions)	**7 310**	**2,2**	**2,3**	**36**	
Bombardier de Havilland Inc., production, Downsview, Ont.	3 960	2,1*	2,1	36	03-06-22
Bombarider de Havilland Inc., commis et employés de bureau, Downsview, Ont.	600	2,1*	2,1	36	03-06-22
CAE Electronique ltée, employés d'usine et préposés à l'entretien, St-Laurent, Qué	750	2,9	3,0	36	03-06-19
Camoplast Inc. - Division Roski, production, Roxton Falls, Qué.	500	2,2	2,3	36	03-03-02
John Deere Welland Works (of John Deere Limited), employés d'usine et préposés à l'entretien, Ont.	630	1,7*	3,2	36	04-09-30
SCI Brockville Corp., employés d'usine et préposés à l'entretien, Brockville, Ont.	870	2,0	2,0	36	03-05-11
Transports, communications et autres services publics (2 conventions)	**2 770**	**2,6**	**2,0**	**45,9**	
Association des employeurs maritimes, débardeurs, Montréal, Qué.	760	2,4	2,0	72	03-12-31
Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal, mécaniciens, Qué	2 010	2,7	2,0	36	03-01-09
Commerce et Finance (2 conventions)	**3 890**	**1,5**	**1,1**	**35**	
Banque Laurentienne du Canada et Trust La Laurentienne du Canada, empl. administratifs, Qué.	1 690	0,0	0,0	18	01-06-30
Great Atlantic & Pacific Company of Canada, Limited (Food Basics), commis de détail, Ont.	2 200	2,7	1,9	48	04-01-31
Services socioculturels, commerciaux et personnels (11 conventions)	**15 950**	**4,6**	**4,7**	**28,3**	
Capital Health Authority, employés non-médicaux, Edmonton, Alb.	1 940	4,0	4,0	24	02-03-31
Chinook's Edge School Division No. 73, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, Alb.	620	3,8	3,8	12	01-08-31
Conseil des commissaires du conseil scolaire de Calgary, entretien, Alb.	620	1,9	2,5	56	03-08-31
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Edouard, commis et employés de bureau, I.P.-E.	610	2,2	2,0	36	02-06-30
Institut de la technologie de la Colombie-Britannique, instructeurs/ chargés de cour/ enseignants, C.-B.	600	0,7	0,0	36	01-06-30
Pinkerton's of Canada Limited, agents de sécurité, à l'échelle de la province	1 000	3,6	4,3	35	03-05-31
Provincial Health Authorities of Alberta, employés para-medicaux professionels, Alb.	6 410	6,8	7,1	24	02-03-31
University of Western Ontario, Instructeurs/Chargés de cours, London, Ont.	1 250	2,4	1,0	48	02-06-30
Université de l'Alberta, professeurs, Edmonton, Alb.	1 750	4,0	4,0	24	02-06-30
École publique de Red Deer district no. 104, enseignants à l'élémentaire, Alb.	520	3,0	3,0	12	01-08-31
Énergie atomique du Canada limitée, ingénieurs, Mississauga, Ont.	630	3,3	3,0	36	02-12-31
Administration publique (3 conventions)	**42 410**	**2,1**	**2,7**	**16,4**	
Agence canadienne d'inspection des aliments, scientifiques et autres professionels, à l'échelle du pays	630	2,0	2,0	12	00-09-30
Agences des douanes et du revenu du Canada, personnel des services admistratifs, à l'échelle du pays	39 080	2,1	2,7	16	00-10-31
Ville de Calgary, employés d'intérieur, Calgary, Alb.	2 700	3,2	3,0	24	01-12-31
Conventions avec clause d'IVC (3 conventions)	**5 190**	**2,1**	**2,2**	**36,0**	
Conventions sans clause d'IVC (21 conventions)	**67 140**	**2,7**	**3,1**	**22,2**	
Toutes les conventions (24 conventions)	**72 330**	**2,7**	**3,0**	**23,2**	

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

LES RAJUSTEMENTS SALARIAUX ISSUS DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1997	1998	1998	1999			2000		2000			Taux à
				2	3	4	1	2	avr	mai	juin	ce jour*
Toutes les industries/compétences												
Rajustements annuels moyens	1,5	1,7	2,2	2,4	2,4	2,9	2,3	2,5	2,1	2,7	2,7	2,4
Sans clause d'IVC	1,4	1,6	2,0	2,5	2,1	2,2	2,4	2,5	2,0	2,8	2,7	2,4
Avec clause d'IVC	1,8	2,6	3,3	2,1	3,9	4,2	2,2	2,3	4,0	1,9	2,1	2,2
Moy. ann. de 1ère année	1,1	1,4	1,9	2,1	1,9	2,9	1,9	2,5	2,0	2,6	3,0	2,1
Sans clause d'IVC	1,0	1,3	1,7	2,1	1,7	2,3	1,9	2,5	1,9	2,6	3,1	2,1
Avec clause d'IVC	1,7	2,7	3,2	1,9	3,8	4,1	2,4	2,5	4,2	2,2	2,2	2,4
Industries												
Industries primaires	1,9	1,1	2,1	2,6	1,6	2,2	-	1,2	-	1,2	-	1,2
Industries manufacturières	2,3	1,4	3,3	2,3	3,3	4,3	2,4	2,8	3,4	3,1	2,2	2,6
Construction	1,6	2,4	2,0	5,3	1,4	-	3,9	-	-	-	-	3,9
Transp. et communications	1,6	1,9	2,4	2,3	3,3	2,2	2,6	2,2	2,3	2,0	2,6	2,6
Commerce et finances	1,7	1,5	1,5	1,0	1,9	2,2	2,0	1,8	-	2,3	1,5	1,9
Services	1,0	1,4	1,8	2,2	2,5	2,3	2,2	3,7	2,0	3,6	4,6	2,4
Administration publique	1,3	1,8	2,2	3,1	2,2	2,2	2,5	2,1	2,0	2,2	2,1	2,3
Sphères de compétence												
Terre-Neuve	1,7	1,3	1,6	1,6	2,2	-	2,4	2,3	2,3	-	-	2,4
Île-du-Prince-Édouard	-	2,1	2,7	2,3	-	3,0	-	2,2	-	-	2,2	2,2
Nouvelle-Écosse	2,0	2,9	2,1	2,0	1,5	1,8	2,2	-	-	-	-	2,2
Nouveau-Brunswick	0,7	1,5	2,4	1,6	3,6	-	1,5	1,7	-	1,7	-	1,6
Québec	1,3	1,0	1,6	1,5	1,5	2,1	2,3	2,6	2,8	2,4	2,7	2,3
Ontario	1,1	1,6	2,1	1,6	3,1	3,6	2,5	2,2	2,1	2,2	2,4	2,4
Manitoba	1,1	1,4	2,5	2,8	2,1	2,3	2,5	2,2	-	2,2	-	2,3
Saskatchewan	0,9	1,8	2,2	1,7	3,5	1,8	2,0	-	-	-	-	2,0
Alberta	2,4	3,0	4,0	4,2	3,3	3,0	3,8	5,8	4,0	7,2	5,0	4,9
Colombie-Britannique	1,3	0,8	0,8	0,6	1,3	0,8	0,6	0,7	-	0,7	0,7	0,6
Multi-Prov.	2,8	1,5	2,2	3,4	-	-	2,6	1,8	-	1,8	-	2,5
Compétence fédérale	1,8	2,1	2,8	3,1	3,4	2,3	2,2	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1
Secteur public	1,1	1,6	1,9	2,4	2,4	2,1	2,3	2,5	2,0	2,8	2,8	2,4
Secteur privé	1,8	1,8	2,6	2,5	2,4	3,6	2,7	2,3	3,4	2,1	2,1	2,5
Indice des prix à la consom.	1,6	0,9	1,7	1,6	2,2	2,4	2,7	2,4	2,1	2,4	2,9	2,5

* Les données sont de janvier à juin.

Les données de juin sont préliminaires.

LES PLUS RÉCENTS RÈGLEMENTS

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Date de règlement
•United Parcel Service	Frat. int. des teamsters	2 800	août 00
•Supermarchés Loblaws	TUAC	15 000	juil. 00
•La police provinciale de l'Ontario	Assoc. empl. police prov.(OPPA)	4 840	juil. 00
•Gouvernement du Manitoba	MGEU	12 690	juil. 00
•Greater Vancouver Hotel Employers' Assn.	Hotel & Restaurant Empls.	2 200	juil. 00
•Pâtes et papier en C.-B.	Ind. Wood & Allied Workers	17 000	juil. 00

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Mois d'expiration
Secteur public				
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	127 090	N/CO/PR	sept.97/sept.00
•Agence des douanes et du revenu Canada	IPFPC / AFPC	48 020	N	(1re) / oct. 00
•Agence canadienne d'inspection des aliments	AFPC / IPFPC	4 330	N/CO	déc99/sept.00
•Soc. de dév. du Cap Breton (N.-É.)	mineurs (UMWA)	1 200	N	déc. 98
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	SCFP	1 160	CO	oct. 99
•Gouvernement de la N.-É.	N.S. Govt. Empls. Union	5 700	N	mar. 00
•Gouvernement du Nouveau-Brunswick	Syndicats des infirmières	5 200	CO	juin 00
•Sydney Steel	Métallos	600	N	oct. 99
•Gouvernement du Québec	divers syndicats	9 030	N	juin 98/déc.99
•Ville de Toronto	pompiers	3 000	ARB	divers
•Régie des alcools de l'Ontario	Empl. de la Régie des alcools	4 400	PR	mar. 00
•Manitoba Hydro-Electric Board	FIOE	2 300	PR	mai 00
•Gouvernement de la Saskatchewan	enseignants	12 000	NPC	déc. 99
•B.C. Ferry Corp.	B.C. Ferry & Marine Workers	4 360	PR	oct. 98
Secteur privé				
•Air Canada	Pilotes	2 100	MED	avr. 00
•Courier Purolator	Frat. int. des teamsters	8 000	N	déc. 99
•Falconbridge	TCA	1 430	AT	juil. 00
•Lakehead Terminal Elevators Assn.	Métallos	700	CO	janv. 00
•Pipe Line Contractors' Association	divers syndicats	5 100	N	avr. 00

Situation* :

ARB	arbitrage	MPAT	médiation après un arrêt de travail	NPC	négociation postérieure à la conciliation
AT	arrêt de travail	N	négociation	NPM	négociation postérieure à la médiation
CO	conciliation	NPAB	négociation postérieure à l'arbitrage	PR	projet de règlement
MED	médiation	NPAT	négociation après un arrêt de travail		

NÉGOCIATIONS DE CONVENTIONS CLÉS À VENIR

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Mois d'expiration
•Gouvernement des T. N.-O.	AFPC	4 000	mar. 00
•NAV CANADA	FIOE	950	août 00
•Entourage Technology Solutions	CEP	1 400	août 00
•Motor Coach Industries (Man.)	Machinistes	1 620	août 00
•Council of Marine Carriers (2 conv.)	Marine marchande et débardeurs	1 150	août 00

NOTES EXPLICATIVES

Sources: Les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'Indice des prix à la consommation proviennent de L'indice des prix à la consommation (Cat. 62-001) de Statistique Canada, et celles sur les gains hebdomadaires moyens de Emploi, gains et durée du travail (Cat.72-002).

Champ d'application: Les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 220 conventions visant 2 636 000 travailleurs. Ces travailleurs forment environ 55 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole.

Rajustements des taux de base: Le "taux de base" qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Pour plus de renseignements communiquez avec:

Service à la clientèle au *1-800-567-6866*
ou dans la région d' Ottawa-Hull *(819) 997-3117*
ou par
Courriel : *wid-imt@hrdc-drhc.gc.ca*
Internet : *http://travail.hrdc-drhc.gc.ca*

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux 2000. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
ISBN 1186-6632 N° de catalogue L12-20-1F

NUMBER

NUMÉRO

9

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Direction de l'information sur les milieux de travail
1-800-567-6866
ou (819) 997-3117

RÈGLEMENTS SALARIAUX

Septembre 2000
Volume 11, Numéro 9

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

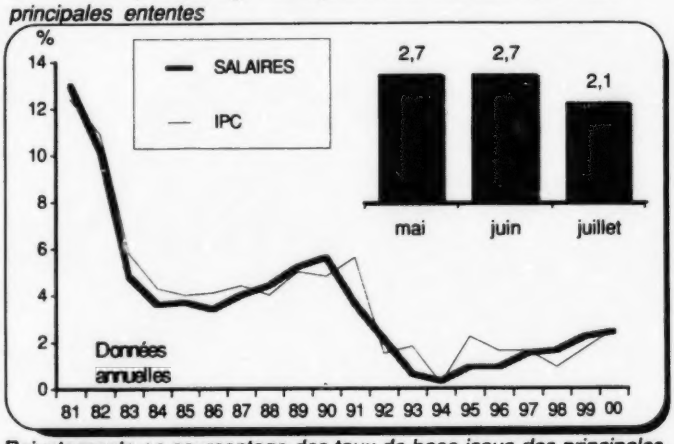

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

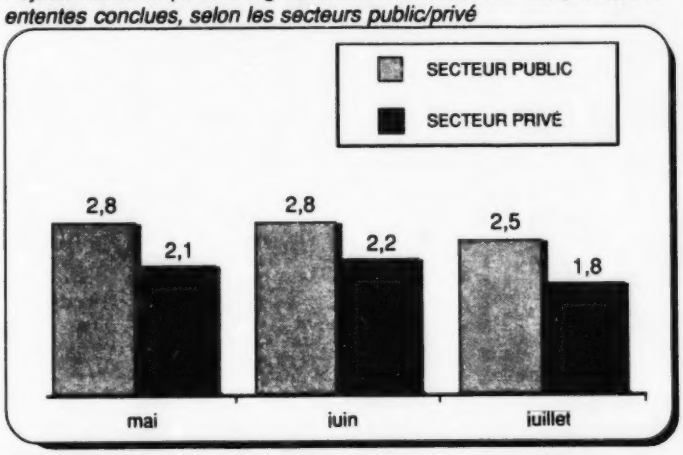

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

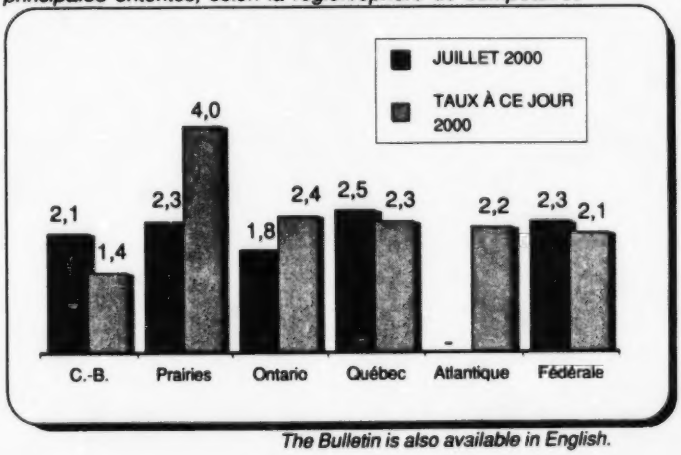

The Bulletin is also available in English.

Données du mois de juillet 2000

Les principales conventions signées au cours du mois de **juillet 2000** ont donné lieu à un rajustement moyen du taux de salaire de base de **2,1 %** par année pour la durée de la convention, ce qui représente une baisse par rapport à la moyenne de 2,7 % enregistrée en mai et en juin, et une légère baisse par rapport au taux de 2,2 % enregistré pour l'année 1999. L'augmentation du taux de salaire de base enregistrée de janvier à juillet inclusivement a atteint une moyenne de 2,4 %.

Les données du mois de juillet 2000 sont basées sur l'examen de 23 conventions conclues au cours du mois et touchent 63 580 employés. L'augmentation moyenne de 2,1 % est en grande partie attribuable à 2 ententes ratifiées par 17 000 employés de papeterie et des produits forestiers en Colombie-Britannique, qui ont obtenu une hausse de 2,0 %; à 8 ententes liant 12 690 fonctionnaires et le gouvernement du Manitoba, qui ont reçu un rajustement moyen de 2,3 % et à une entente visant 15 000 préposés à la vente au détail des supermarchés Loblaws de l'Ontario qui ont reçu une augmentation de salaire moyenne de 1,3 % par année pour une période de 6 ans.

Les négociations antérieures entre les mêmes parties s'étaient soldées par des conventions d'une durée moyenne de 38,3 mois et un rajustement moyen de 1,4 %, en comparaison d'une durée moyenne de 45,4 mois et du rajustement de 2,3 % prévu par les ententes actuelles.

Dans le **secteur public**, 13 conventions ont assuré à 21 840 employés un rajustement moyen de **2,5 %**, ce qui représente une baisse par rapport au taux de 2,8 % observé le mois précédent, mais une augmentation par rapport au taux moyen de 1,9 % relevé pour 1999. L'augmentation de salaire moyenne de 3,3 % accordée à 4 840 policiers par l'entente avec la Police provinciale du gouvernement de l'Ontario a fait grimper quelque peu le taux global de ce secteur. Dans le **secteur privé**, 10 ententes visant 41 740 employés ont donné lieu à un rajustement moyen de **1,8 %**, inférieur au taux de 2,2 % enregistré le mois précédent et au taux moyen de 2,6 % qui prévalait l'année dernière. Ce taux relativement bas enregistré pour le mois de juillet est en grande partie imputable aux augmentations faibles négociées par les supermarchés Loblaws.

L'examen des données par région et par sphère de compétence permet de constater, par ordre décroissant, les augmentations de salaires suivantes : Québec, 2,5 %; la sphère de compétence fédérale et les provinces des Prairies, 2,3 %; la Colombie-Britannique, 2,1 % et l'Ontario, 1,8 %. Aucune convention n'a été conclue dans les provinces de l'Atlantique.

L'examen des données par secteur d'activité montre qu'en juillet, ce sont dans les secteurs **manufacturier**, de l'**administration publique** et du **commerce** que le nombre le plus élevé d'employés a été enregistré. Dans le secteur **manufacturier**, 17 790 employés ont obtenu une augmentation de salaire moyenne de **2,0 %** dans le cadre de 3 ententes. Par ailleurs, c'est dans l'**administration publique** que l'on a relevé l'augmentation la plus forte, alors que 16 620 employés ont obtenu un rajustement moyen de **2,6 %** dans le cadre de 8 conventions. Dans le secteur du **commerce**, une seule entente visant15 000 employés (Loblaws), prévoit un rajustement moyen de **1,3 %**, soit la plus faible augmentation enregistrée dans ce secteur d'activités. Dans le secteur des **transports, des communications et des autres services publics**, 5 000 employés ont ratifié 3 ententes qui leur accordent une augmentation annuelle moyenne de **2,3 %**. Dans le **secteur des services**, 9 170 employés concernés par 8 accords se sont vu attribuer un rajustement de salaire moyen de **2,3 %**. Aucune convention majeure n'a été conclue dans les secteurs de l'**industrie primaire** et de la **construction**.

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

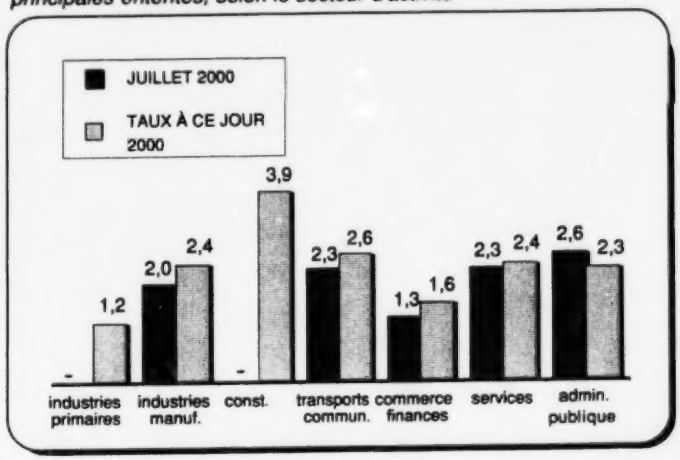

La majorité des travailleurs (67,3 % de l'ensemble des employés concernés par les ententes du mois de juillet) ont négocié un rajustement moyen de salaire allant de 2,0 % à 2,9 %; cette tendance a prévalu tout au long de l'année en cours. Cependant, environ 25,1 % des employés ont reçu des augmentations inférieures à 2,0 %, et 7,6 % d'entre eux ont obtenu un rajustements de 3,3 %. Les conventions de juillet ont donné lieu à des augmentations de salaire allant de 1,3 %, dans le cas des 15 000 préposés à la vente au détail des supermarchés Loblaws, à 3,3 %, taux obtenu par les 4 840 policiers de la Police provinciale de l'Ontario.

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon l'augmentation salariale

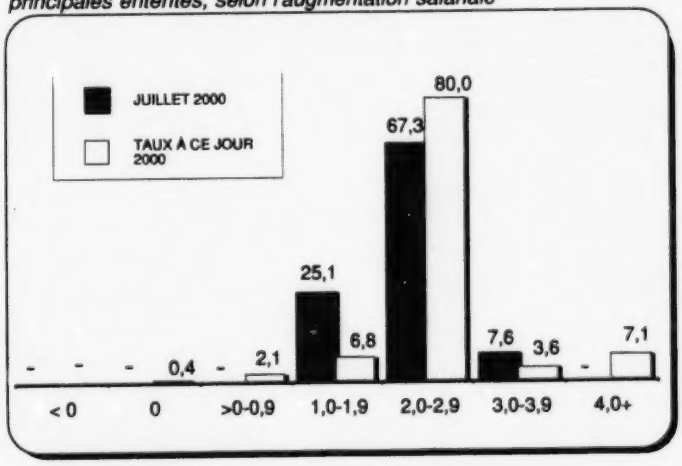

Le tableau ci-après et le graphique connexe donnent la ventilation des conventions et des employés par région et par sphère de compétence.

	Conventions	Employés
Québec	2	2 050
Ontario	4	21 790
Provinces des prairies	10	14 490
C.-B.	5	20 950
Compétence fédérale	2	4 300

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon la région/sphère de compétence

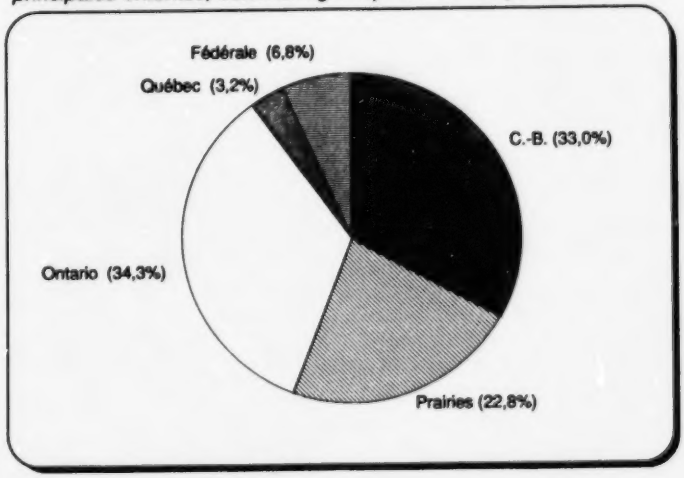

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN JUILLET

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aa-mm-jj)
Industries manufacturières (3 conventions)	**17 790**	**2,0**	**2,1**	**36,5**	
Aluminerie de Bécancour inc., employés d'usine et préposés à l'entretien, Bécancour, Qc	790	2,9 *	3,0	48,0	04-06-30
Forest Industrial Relations Limited, employés de moulin, région côtière, C.-B.	12 000	2,0	2,0	36,0	03-06-14
Interior Forest Labour Relations Association, employés de moulin, région sud, C.-B.	5 000	2,0	2,0	36,0	03-06-30
Transports, communications et autres services publics (3 conventions)	**5 000**	**2,3**	**2,5**	**42,8**	
Lignes aériennes canadien international ltée, agents de bord, à l'échelle du réseau, multi	2 600	2,6	3,0	49,0	04-06-30
Union Gas Limited, employés des services et préposés à l'entretien, région sud-ouest, Ont.	700	2,4	2,0	36,0	02-12-31
Vidéotron ltée, employés des services administratifs, Montréal, Qc	1 700	2,0	2,0	36,0	01-12-31
Commerce et Finance (1 convention)	**15 000**	**1,3**	**2,6**	**72,0**	
Supermarchés Loblaws ltée, commis de détail, à l'échelle de la province, Ont.	15 000	1,3	2,6	72,0	06-07-01
Services socioculturels, commerciaux et personnels (8 conventions)	**9 170**	**2,3**	**2,4**	**37,3**	
Board of Trustees Edmonton School District No. 7, commis et employés de bureau, Edmonton, Alb.	1 200	2,5	2,5	24,0	02-08-31
Board of Trustees Edmonton School District No. 7, concierges, Edmonton, Alb.	600	2,5	2,5	24,0	02-08-31
Cara Operations Ltd., personnel hôtelier ou de restaurant, Aéroport int'l. de Vancouver, C.-B.	800	2,6	6,1	52,0	04-07-31
Comité patronal de négociation secteur santé et services sociaux, service de santé non-professionnels, à l'échelle de la province, Qc	1 260	2,3	1,5	48,0	02-06-30
Gouvernement du Manitoba, professionnels des soins de santé et de bien-être, à l'échelle de la province, Man.	910	2,3	2,3	36,0	03-03-21
Greater Vancouver Hotel Employer's Association, employés des services et préposés à l'entretien, Vancouver, C.-B.	2 200	2,4	2,0	40,0	03-06-30
Université York, commis et employés de bureau, Toronto, Ont.	1 250	2,0	2,0	24,0	02-07-31
White Spot Limited, personnel hôtelier ou de restaurant, Vancouver, C.-B.	950	1,7	1,5	48,0	04-01-15
Administration publique (8 conventions)	**16 620**	**2,6**	**2,9**	**36,0**	
Gouvernement de l'Ontario, agents de police, à l'échelle de la province, Ont.	4 840	3,3	4,2	36,0	02-12-31

(suite la prochaine page)

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN JUILLET

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aa-mm-jj)
Gouvernement du Manitoba, agent des services correctionnels, à l'échelle de la province, Man.	920	2,3	2,3	36,0	03-03-21
Gouvernement du Manitoba, commis et employés de bureau, à l'échelle de la province, Man.	2 890	2,3	2,3	36,0	03-03-21
Gouvernement du Manitoba, employés des services administratifs, à l'échelle de la province, Man.	1 320	2,3	2,3	36,0	03-03-21
Gouvernement du Manitoba, gens de métier (non construction), à l'échelle de la province, Man.	2 570	2,3	2,3	36,0	03-03-21
Gouvernement du Manitoba, personnel en sciences sociales, à l'échelle de la province, Man.	1 590	2,3	2,3	36,0	03-03-21
Gouvernement du Manitoba, scientifiques et autres professionnels, à l'échelle de la province, Man.	1 120	2,3	2,3	36,0	03-03-21
Gouvernement du Manitoba, (environnement), scientifiques et autres professionnels, à l'échelle de la province, Man.	1 370	2,3	2,3	36,0	03-03-21
Conventions avec clause d'IVC (1 convention)	**790**	**2,9**	**3,0**	**48,0**	
Conventions sans clause d'IVC (22 conventions)	**62 790**	**2,1**	**2,5**	**45,3**	
Toutes les conventions (23 conventions)	**63 580**	**2,1**	**2,5**	**45,4**	

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

LES RAJUSTEMENTS SALARIAUX ISSUS DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1997	1998	1999	1999			2000		Taux à	2000		
				2	3	4	1	2	ce jour*	mai	juin	juillet
Toutes les industries/compétences												
Rajustements annuels moyens	1,5	1,7	2,2	2,4	2,3	2,9	2,3	2,5	2,2	2,7	2,7	2,1
Sans clause d'IVC	1,4	1,6	2,0	2,5	2,1	2,2	2,4	2,5	2,0	2,8	2,7	2,1
Avec clause d'IVC	1,8	2,6	3,3	2,1	4,0	4,2	2,2	2,4	3,2	2,0	2,4	2,9
Moyenne annuelle 1re année	1,1	1,4	1,9	2,1	1,9	2,8	1,9	2,6	1,8	2,6	3,1	2,5
Sans clause d'IVC	1,0	1,3	1,7	2,1	1,6	2,1	1,9	2,6	1,7	2,7	3,1	2,5
Avec clause d'IVC	1,7	2,5	3,2	1,8	3,9	4,1	2,5	2,7	2,8	2,3	2,4	3,0
Industries												
Industries primaires	1,9	1,1	2,1	2,6	1,6	2,3	-	1,2	2,1	1,2	-	-
Industries manufacturières	2,3	1,4	3,3	2,3	3,4	4,3	2,5	2,9	3,2	3,1	2,4	2,0
Construction	1,6	2,4	2,0	5,3	1,4	-	3,9	-	2,0	-	-	-
Transp. et communications	1,6	1,9	2,4	2,3	3,3	2,2	2,6	2,3	2,4	2,2	2,6	2,3
Commerce et finances	1,7	1,5	1,5	1,0	1,9	2,2	2,0	1,8	1,3	2,3	1,5	1,3
Services	1,0	1,4	1,8	2,2	2,4	2,4	2,2	3,7	1,8	3,7	4,5	2,3
Administration publique	1,3	1,8	2,2	3,1	2,2	2,2	2,5	2,1	2,2	2,2	2,1	2,6
Secteurs de compétence												
Terre-Neuve	1,7	1,3	1,6	1,6	2,2	-	2,4	2,3	1,6	-	-	-
Île-du-Prince-Édouard	-	2,1	2,7	2,3	-	3,0	-	2,4	2,7	-	2,4	-
Nouvelle-Écosse	2,0	2,9	2,1	2,0	1,5	1,8	2,2	-	2,1	-	-	-
Nouveau-Brunswick	0,7	1,5	2,4	1,6	3,6	-	1,5	2,5	2,4	2,5	-	-
Québec	1,3	1,0	1,6	1,5	1,5	2,1	2,3	2,7	1,6	2,4	2,7	2,5
Ontario	1,1	1,6	2,1	1,6	3,2	3,7	2,5	2,3	2,0	2,2	2,5	1,8
Manitoba	1,1	1,4	2,5	2,8	2,1	2,3	2,5	2,2	2,5	2,2	-	2,3
Saskatchewan	0,9	1,8	2,1	1,7	3,1	1,8	2,0	-	2,2	-	-	-
Alberta	2,4	3,0	4,0	4,2	3,3	3,0	3,8	5,9	4,0	7,2	5,0	2,5
Colombie-Britannique	1,3	0,8	0,8	0,6	1,3	0,8	0,6	0,7	0,8	0,7	0,7	2,1
Multiprovince	2,8	1,5	2,2	3,4	-	-	2,6	1,8	2,8	1,8	-	-
Compétence fédérale	1,8	2,1	2,8	3,1	3,4	2,3	2,2	2,0	2,8	2,0	2,0	2,3
Secteur public	1,1	1,6	1,9	2,4	2,3	2,1	2,3	2,5	1,9	2,8	2,8	2,5
Secteur privé	1,8	1,8	2,6	2,4	2,4	3,6	2,8	2,3	2,6	2,1	2,2	1,8
Indice des prix à la consom.	1,6	0,9	1,7	1,6	2,2	2,4	2,7	2,4	2,6	2,4	2,9	3,0

* Les données sont de janvier à juillet.

Les données de juillet sont préliminaires.

LES PLUS RÉCENTS RÈGLEMENTS

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Date de règlement
•Gouvernement du Canada	agents du service extérieur	1 050	août 00
•Régie des alcools de l'Ontario	Empl. de la Régie des alcools	4 400	août 00
•Pipe Line Contractors' Association	divers syndicats	5 100	juil. 00

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Mois d'expiration
Secteur public				
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	125 600	N/CO	août 99/sept.00
•Agence des douanes et du revenu Canada	IPFPC / AFPC	48 020	N	(1re) / oct. 00
•Agence canadienne d'inspection des aliments	AFPC / IPFPC	4 330	N/CO	sept.00
•Soc. de dév. du Cap Breton (N.-É.)	mineurs (UMWA)	1 200	N	déc. 98
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	SCFP	1 160	CO	oct. 99
•Gouvernement de la N.-É.	N.S. Govt. Empls. Union	5 700	N	mar. 00
•Gouvernement du Nouveau-Brunswick	Syndicats des infirmières	5 200	CO	juin 00
•Sydney Steel	Métallos	600	N	oct. 99
•Gouvernement du Québec	Assoc. des policiers prov. du Québec	4 700	PR	juin 98
•Ville de Toronto	pompiers	3 000	ARB	divers
•Manitoba Hydro-Electric Board	FIOE	2 300	CO	mai 00
•Gouvernement de la Saskatchewan	enseignants	12 000	NPC	déc. 99
•B.C. Ferry Corp.	B.C. Ferry & Marine Workers	4 360	PR	oct. 98
Secteur privé				
•Air Canada	Pilotes	2 100	PR	avr. 00
•CN	Frat. préposés à l'entretien des voies	4 000	PR	déc. 00
•Courier Purolator	Frat. int. des teamsters	8 000	MED	déc. 99
•Falconbridge	TCA	1 430	AT	juil. 00
•Lakehead Terminal Elevators Assn.	Métallos	700	CO	janv. 00
•Pipe Line Contractors' Association	divers syndicats	4 300	N	avr. 00
•NAV CANADA	FIOE	950	N	août 00

Situation* :

ARB	arbitrage	MPAT	médiation après un arrêt de travail	NPC	négociation postérieure à la conciliation
AT	arrêt de travail	N	négociation	NPM	négociation postérieure à la médiation
CO	conciliation	NPAB	négociation postérieure à l'arbitrage	PR	projet de règlement
MED	médiation	NPAT	négociation après un arrêt de travail		

NÉGOCIATIONS DE CONVENTIONS CLÉS À VENIR

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Mois d'expiration
•Gouvernement des T. N.-O.	AFPC	4 000	mar. 00
•CN	divers syndicats	33 740	déc. 00
•CP	divers syndicats	6 800	déc. 00
•Entourage Technology Solutions	CEP	1 400	août 00
•Motor Coach Industries (Man.)	Machinistes	1 620	août 00
•Council of Marine Carriers (2 conv.)	Marine marchande et débardeurs	1 150	août 00

NOTES EXPLICATIVES

Sources: Les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'indice des prix à la consommation proviennent de L'indice des prix à la consommation (Cat. 62-001) de Statistique Canada, et celles sur les gains hebdomadaires moyens de Emploi, gains et durée du travail (Cat.72-002).

Champ d'application: Les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 220 conventions visant 2 636 000 travailleurs. Ces travailleurs forment environ 55 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole.

Rajustements des taux de base: Le "taux de base" qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Pour plus de renseignements communiquez avec:

Service à la clientèle au *1-800-567-6866*
ou dans la région d' Ottawa-Hull *(819) 997-3117*
ou par
Courriel : *wid-imt@hrdc-drhc.gc.ca*
Internet : *http://travail.hrdc-drhc.gc.ca*

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux 2000. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
ISBN 1186-6632 N° de catalogue L12-20-1F

NUMBER

NUMÉRO

10

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Direction de l'information sur les milieux de travail
1-800-567-6866
ou (819) 997-3117

RÈGLEMENTS SALARIAUX

Octobre 2000
Volume 11, Numéro 10

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

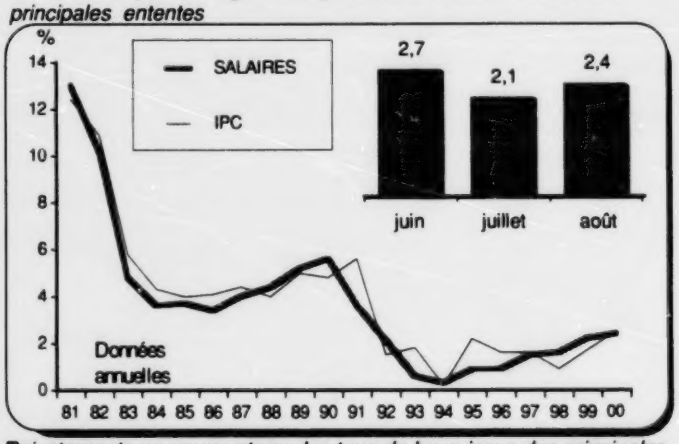

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

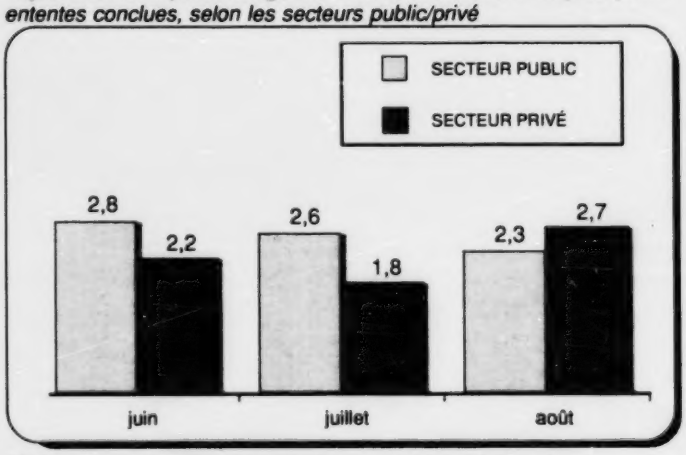

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

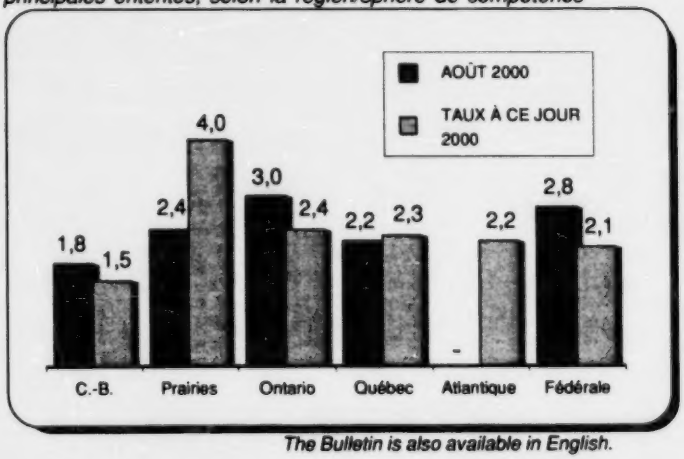

Données du mois d'août 2000

Les principaux règlements négociés en **août 2000** ont accordé une augmentation salariale moyenne du taux de base de **2,4 %** par an pendant toute la durée de la convention. Ceci représente une progression par rapport à la moyenne de 2,1 % enregistrée en juillet et à celle de 2,2 % enregistrée pour toute l'année 1999. En moyenne, les augmentations salariales du taux de base négociées cette année (de janvier à août 2000 inclusivement) s'établissent à 2,4 %.

Les données du mois d'août 2000 sont fondées sur seulement 11 règlements conclus et couvrent 20 720 employés. L'an dernier, on comptait en moyenne 31 règlements par mois pour une couverture d'environ 68 300 employés.

Les dernières négociations entre les mêmes parties avaient produit des conventions d'une durée moyenne de 32 mois et donné lieu à un rajustement moyen de 1,5 %, comparativement à 2,4 % dans le cas des ententes actuelles avec une durée moyenne de 39 mois.

Les rajustements salariaux du **secteur public**, provenant de 6 règlements visant 13 240 employés, ont été en moyenne de **2,3 %**, en baisse par rapport au 2,6 % du mois dernier, mais en hausse par rapport au 1,9 % en 1999. Dans le **secteur privé**, les augmentations salariales provenant de 5 règlements couvrant seulement 7 480 employés ont été en moyenne de **2,7 %**, en comparaison de 1,8 % le mois dernier et de 2,6 % en 1999.

L'examen par région et sphère de compétence nous permet de classer ainsi les augmentations salariales accordées, par ordre d'importance décroissante : 3,0 % en Ontario (4 règlements); 2,8 % dans l'administration fédérale (2 règlements); 2,4 % dans les provinces des Prairies (1 règlement); 2,2 % au Québec (1 règlement); et 1,8 % en C.-B. (3 règlements). Aucun règlement n'a été conclu dans les provinces de l'Atlantique.

The Bulletin is also available in English.

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

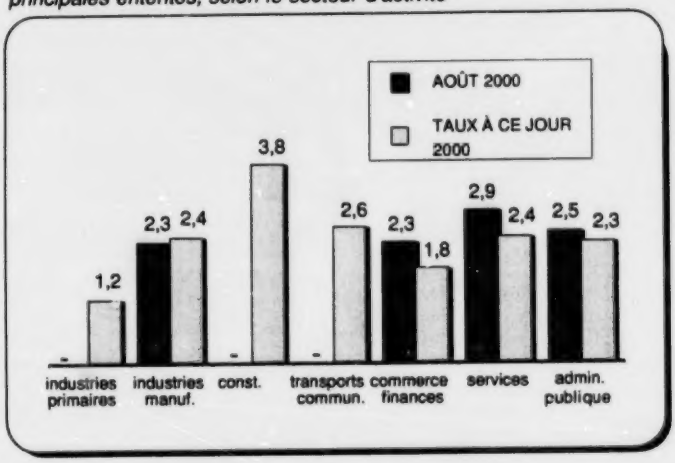

L'examen par industrie révèle que c'est dans le secteur du **commerce et des finances** qu'on retrouve la proportion la plus importante d'employés, soit 10 220 (presque la moitié de tous les employés). Ils ont obtenu des augmentations salariales moyennes de **2,3 %**. L'augmentation la plus appréciable a été obtenue dans le secteur des **services** : 2 règlements ont accordé à 3 400 employés des augmentations moyennes de **2,9 %**. Dans l'**administration publique**, 3 règlements ont accordé à 2 940 employés des augmentations moyennes annuelles de **2,5 %** et, dans le secteur manufacturier, 3 règlements ont accordé à 4 160 employés des augmentations moyennes de **2,3 %**. Aucun règlement majeur n'est survenu dans les **industries primaires**, la **construction,** et le **transport, la communication et les autres services publics.**

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon l'augmentation salariale

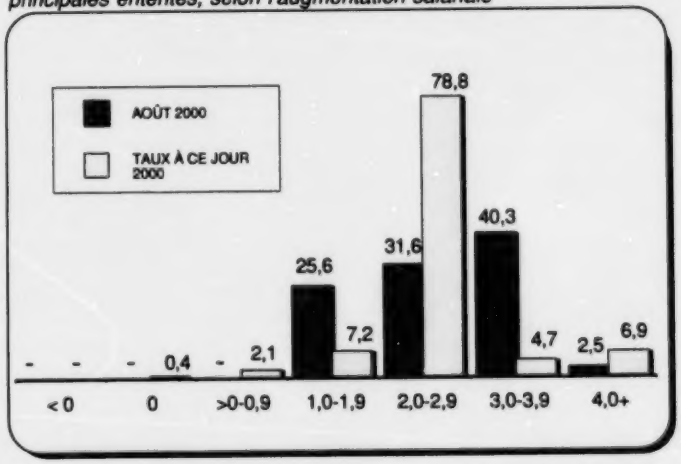

La majorité des règlements (6 sur 11) ont donné lieu à des augmentations salariales de l'ordre de 2,0 à 2,9 %, mais la plus grosse concentration d'employés (40,3 % du total) a reçu des augmentations salariales de 3,0 à 3,9 %. Quelque 57,2 % des employés ont obtenu des augmentations inférieures à 3,0 % (entre 1,0 et 1,9 % pour 25,6 % des employés et entre 2,0 et 2,9 % pour 31,6 % des autres). Seuls 2,5 % des employés, visés par une seule entente, ont reçu une augmentation de 4,0 %. Dans les règlements conclus en août, les augmentations salariales ont varié de 1,5 % pour 5 300 employés de bureau employés par l'Insurance Corporation of British Columbia, à 4,0 % pour 520 employés de Zellers inc. oeuvrant dans la vente au détail.

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon la région/sphère de compétence

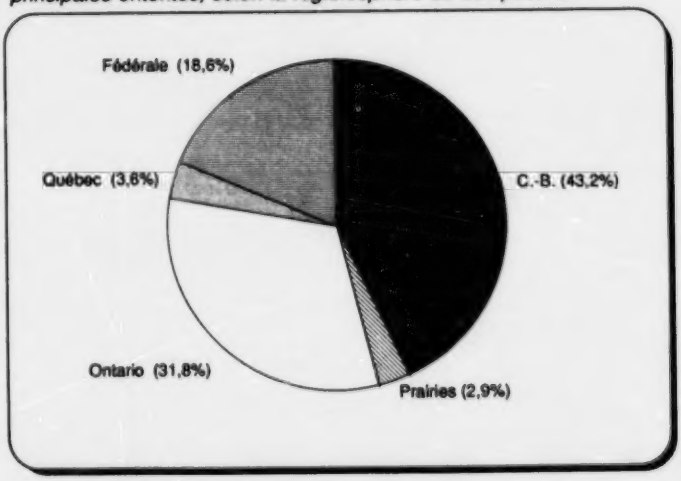

Le tableau ci-après et le graphique connexe donnent la ventilation des conventions et des employés par région et par sphère de compétence.

	Conventions	Employés
Québec	1	740
Ontario	4	6 580
Provinces des prairies	1	600
C.-B.	3	8 950
Compétence fédérale	2	3 850

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN AOÛT

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aa-mm-jj)
Industries manufacturières (3 conventions)	**4 160**	**2,3**	**2,4**	**38,8**	
Conifer (Council on North Interior Forest Employment Relations), employés de moulin, région nord de l'intérieur, C.-B.	2 500	2,0	2,0	36	03-06-30
Lake Erie Steel Co. Ltd. (Division of Stelco Inc.), production, Nanticoke, Ont.	980	2,5*	2,9	48	04-07-31
MTD Products Limited, production, Kitchener, Ont.	680	2,9	3,4	36	03-09-14
Commerce et Finance (3 conventions)	**10 220**	**2,3**	**1,5**	**37,1**	
Insurance Corporation of British Columbia,employés des services et préposés à l'entretien, à l'échelle de la province, C.-B.	5 300	1,5	0,0	48	03-06-30
Société des alcools de l'Ontario, commis et employés de bureau, à l'échelle de la province, Ont.	4 400	3,0	3,0	24	02-03-31
Zellers Inc., employés d'entrepôt, Toronto Métropolitain, Ont.	520	4,0	4,5	36	03-05-31
Services socioculturels, commerciaux et personnels (2 conventions)	**3 400**	**2,9**	**2,7**	**52,1**	
Regional Health Authorities of Manitoba, professionnels des soins de santé et de bien-être, à l'échelle de la province, Man.	600	2,4	3,0	48	03-03-31
United Parcel Service Canada Ltd., camionneurs, à l'échelle du Canada	2 800	3,0*	2,7	53	04-07-31
Administration publique (3 conventions)	**2 940**	**2,5**	**2,4**	**31,7**	
Gouvernement du Canada, agents du service extérieur, Canada et à l'étranger	1 050	2,3	2,0	24	01-06-30
Vancouver Police Board, agents de police, Vancouver, C.-B.	1 150	3,0	3,0	36	02-12-31
Ville de Québec, commis et employés de bureau, Québec, Qc	740	2,2	2,0	36	02-12-31
Conventions avec clause d'IVC (2 conventions)	**3 780**	**2,9**	**2,7**	**51,7**	
Conventions sans clause d'IVC (9 conventions)	**16 940**	**2,3**	**1,9**	**36,3**	
Toutes les conventions (11 conventions)	**20 720**	**2,4**	**2,0**	**39,1**	

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

LES RAJUSTEMENTS SALARIAUX ISSUS DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1997	1998	1999	1999			2000		Taux à	2000		
				2	3	4	1	2	ce jour *	juin	juil	août
Toutes les industries/compétences												
Rajustements annuels moyens	1,5	1,7	2,2	2,4	2,3	2,9	2,4	2,5	2,4	2,7	2,1	2,4
Sans clause d'IVC	1,4	1,6	2,0	2,5	2,1	2,2	2,4	2,5	2,4	2,7	2,1	2,3
Avec clause d'IVC	1,8	2,6	3,3	2,1	4,0	4,2	2,2	2,4	2,3	2,4	2,4	2,9
Moy. ann. de 1ère année	1,1	1,4	1,9	2,1	1,9	2,8	2,0	2,6	2,2	3,1	2,5	2,0
Sans clause d'IVC	1,0	1,4	1,7	2,1	1,6	2,1	1,9	2,6	2,1	3,1	2,5	1,9
Avec clause d'IVC	1,7	2,5	3,2	1,8	3,9	4,1	2,5	2,7	2,5	2,4	2,3	2,7
Industries												
Industries primaires	1,9	1,1	2,1	2,6	1,6	2,3	-	1,2	1,2	-	-	-
Industries manufacturières	2,3	1,4	3,3	2,3	3,4	4,3	2,5	2,9	2,4	2,4	2,0	2,3
Construction	1,6	2,4	2,0	5,3	1,4	-	3,9	-	3,8	-	2,7	-
Transp. et communications	1,6	1,9	2,4	2,3	3,3	2,2	2,6	2,3	2,6	2,6	2,4	-
Commerce et finances	1,7	1,5	1,5	1,0	1,9	2,2	2,0	1,8	1,8	1,5	1,3	2,3
Services	1,0	1,4	1,8	2,2	2,4	2,3	2,2	3,7	2,4	4,5	2,4	2,9
Administration publique	1,3	1,8	2,2	3,1	2,2	2,2	2,5	2,1	2,3	2,1	2,6	2,5
Secteurs de compétence												
Terre-Neuve	1,7	1,3	1,6	1,6	2,2	-	2,4	2,3	2,4	-	-	-
Île-du-Prince-Édouard	-	2,1	2,7	2,3	-	3,0	-	2,4	2,4	2,4	-	-
Nouvelle-Écosse	2,0	2,9	2,1	2,0	1,5	1,8	2,2	-	2,2	-	-	-
Nouveau-Brunswick	0,7	1,5	2,4	1,6	3,6	-	1,5	2,5	2,0	-	-	-
Québec	1,3	1,0	1,6	1,5	1,5	2,1	2,3	2,7	2,3	2,7	2,5	2,2
Ontario	1,1	1,6	2,1	1,6	3,1	3,6	2,5	2,3	2,4	2,5	1,8	3,0
Manitoba	1,1	1,4	2,5	2,8	2,1	2,3	2,5	2,2	2,4	-	2,4	2,4
Saskatchewan	0,9	1,8	2,1	1,7	3,1	1,8	2,0	-	2,0	-	-	-
Alberta	2,4	3,0	4,0	4,2	3,3	3,0	3,8	5,9	4,8	-	-	-
Colombie-Britannique	1,3	0,8	0,8	0,6	1,3	0,8	0,6	0,7	1,5	0,7	2,1	1,8
Multi-Prov.	2,8	1,5	2,2	3,4	-	-	2,6	1,8	2,5	-	2,7	-
Compétence fédérale	1,8	2,1	2,8	3,1	3,4	2,3	2,2	2,0	2,1	2,0	2,4	2,8
Secteur public	1,1	1,6	1,9	2,4	2,3	2,1	2,3	2,5	2,4	2,8	2,6	2,3
Secteur privé	1,8	1,8	2,6	2,4	2,4	3,6	2,8	2,3	2,3	2,2	1,8	2,7
Indice des prix à la consom.	1,6	0,9	1,7	1,6	2,2	2,4	2,7	2,4	2,6	2,9	3,0	2,5

* Les données sont de janvier à août
Les données d'août sont préliminaires.

*Erratum: Les données de la colonne 'taux à ce jour' de l'édition précédente du Bulletin (données de janvier à juillet du numéro de septembre) ne correspondaient pas à la période spécifiée. Toutes les autres données du tableau étaient exactes.

LES PLUS RÉCENTS RÈGLEMENTS

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Date de règlement
•Gouvernement du Canada	FIOE	1 190	sept. 00
•Air Canada	pilotes	2 120	oct. 00
•Courier Purolator	Teamsters	8 000	sept. 00
•Lakehead Terminal Elevators Assn.	Métallos	300	sept. 00
•Gouvernement de la Saskatchewan	enseignants	12 150	oct. 00
•B.C. Ferry Corp.	B.C. Ferry & Marine Workers	4 400	sept. 00

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Mois d'expiration
Secteur public				
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	124 410	N/CO	nov. 99/sept.00
•Agence des douanes et du revenu Canada	IPFPC / AFPC	48 020	N	(1re) / oct. 00
•Agence canadienne d'inspection des aliments	AFPC / IPFPC	4 330	N/CO	sept.00
•Soc. de dév. du Cap Breton (N.-É.)	mineurs (UMWA)	1 200	N	déc. 98
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	SCFP	1 160	CO	oct. 99
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	N.S. Govt. Empls. Union	5 700	N	mar. 00
•Gouvernement du Nouveau-Brunswick	Syndicats des infirmières	5 200	PR	juin 00
•Sydney Steel	Métallos	600	N	oct. 99
•Gouvernement du Québec	Assoc. des policiers prov. du Québec	4 700	PR	juin 98
•Communauté urbaine de Montréal	police	4 510	ARB	déc. 98
•Ville de Toronto	pompiers	3 000	ARB	divers
•Manitoba Hydro-Electric Board	FIOE	2 300	PR	mai 00
•Gouvernement de la Saskatchewan	enseignants	12 000	NPC	déc. 99
•Gouvernement des T.N.-O.	AFPC	4 000	N	mar. 99
Secteur privé				
•CN	divers syndicats	14 500	PR/N	déc. 00
•CP	divers syndicats	6 800	N	déc. 00
•Falconbridge	TCA	1 430	AT	juil. 00
•Pipe Line Contractors' Association	divers syndicats	4 300	N	avr. 00
•NAV CANADA	FIOE	950	N	août 00
•Entourage Technology Solutions	CEP	1 400	N	août 00
•Motor Coach Industries (Man.)	Machinistes	1 620	N	août 00
•Council of Marine Carriers (2 conv.)	Marine marchande et débardeurs	1 150	N	août 00

Situation* :

ARB	arbitrage	MPAT	médiation après un arrêt de travail	NPC	négociation postérieure à la conciliation
AT	arrêt de travail	N	négociation	NPM	négociation postérieure à la médiation
CO	conciliation	NPAB	négociation postérieure à l'arbitrage	PR	projet de règlement
MED	médiation	NPAT	négociation après un arrêt de travail		

NÉGOCIATIONS DE CONVENTIONS CLÉS À VENIR

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Mois d'expiration
•Alcan (Jonquière et Shawinigan)	divers syndicats	2 950	déc. 00
•TELUS	FIOE	6 000	déc. 00
•B.C. Tel	TWU	10 300	déc. 00
•VIA	divers syndicats	2 530	déc. 00

NOTES EXPLICATIVES

Sources: Les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'Indice des prix à la consommation proviennent de L'indice des prix à la consommation (Cat. 62-001) de Statistique Canada, et celles sur les gains hebdomadaires moyens de Emploi, gains et durée du travail (Cat.72-002).

Champ d'application: Les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 220 conventions visant 2 636 000 travailleurs. Ces travailleurs forment environ 55 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole.

Rajustements des taux de base: Le "taux de base" qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Pour plus de renseignements communiquez avec:

Service à la clientèle au *1-800-567-6866*
ou dans la région d' Ottawa-Hull *(819) 997-3117*
ou par
Courriel : *wid-imt@hrdc-drhc.gc.ca*
Internet : *http://travail.hrdc-drhc.gc.ca*

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux 2000. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
ISBN 1186-6632 N° de catalogue L12-20-1F

NUMBER

NUMÉRO

11

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Direction de l'information sur les milieux de travail
1-800-567-6866
ou (819) 997-3117

...EMENTS SALARIAUX

Novembre 2000
Volume 11, Numéro 11

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

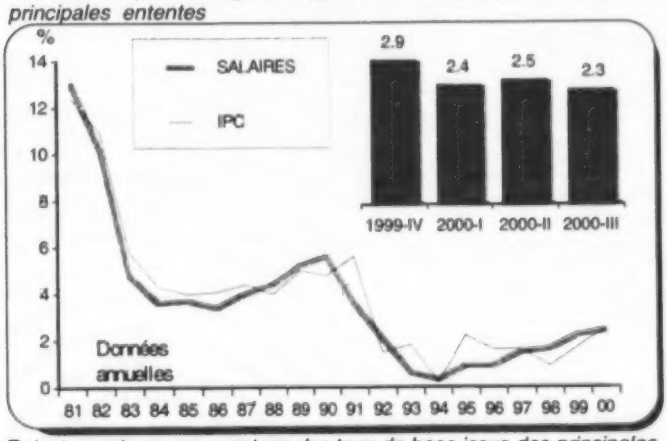

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

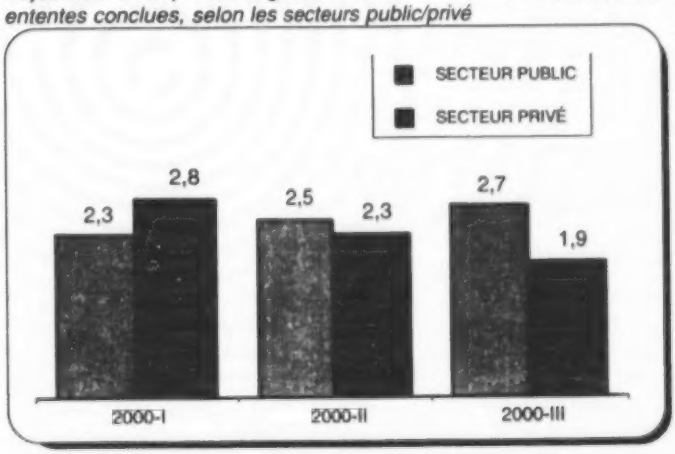

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

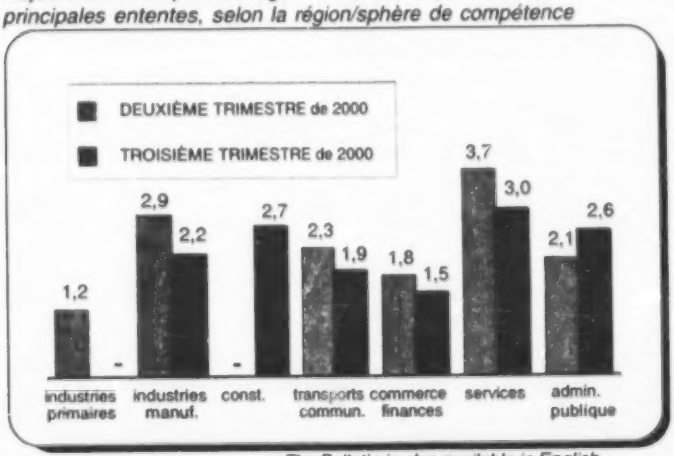

The Bulletin is also available in English.

Données du troisième trimestre de l'an 2000

Les principaux règlements négociés au **troisième trimestre de l'an 2000** ont accordé une augmentation salariale moyenne du taux de base de **2,3 %** par an pendant toute la durée de la convention. Depuis le deuxième trimestre de 1999, les augmentations moyennes trimestrielles ont demeuré entre 2,3 à 2,9 %.

Les données du troisième trimestre de l'an 2000 sont fondées sur les 57 règlements conclus pendant cette période et ne couvrent que 130 940 employés. Les dernières négociations entre les mêmes parties avaient produit des conventions d'une durée moyenne de 36,9 mois et donné lieu à un rajustement moyen de 1,5 %, comparativement à 2,3 % dans le cas des ententes actuelles.

Les résultats du troisième trimestre sont attribuables à plusieurs séries importantes de règlements dont 8 conclus avec le Gouvernement du Manitoba et accordant à 12 690 fonctionnaires des augmentations salariales de 2,3 %, 3 conclus avec l'industrie forestière de la Colombie-Britannique accordant à 19 500 employés des augmentations de 2,0 %, et un autre intervenu entre les supermarchés Loblaws de l'Ontario et 15 000 travailleurs du secteur de la vente au détail qui ont reçu une augmentation moyenne de 1,3 % par an.

Les rajustements salariaux du **secteur public**, provenant de 37 règlements et visant 71 070 employés, ont été en moyenne de **2,7 %**. Dans le **secteur privé** où 20 règlements ont été ratifiés pour 59 870 employés, les rajustements salariaux se sont établis en moyenne à **1,9 %**. Les rajustements salariaux du secteur privé ont été inférieurs à ceux du secteur public. Cependant le secteur public comprend une grande proportion de règlements dans le secteur de l'éducation dont la moyenne des augmentations salariales s'est élevée à 3,1 %. Dans le secteur privé, le règlement de Loblaws (avec une augmentation salariale de 1,3 %) mentionné ci-haut, a fortement influencé le niveau dans le secteur privé.

L'examen par industrie révèle que les rajustements les plus appréciables ont eu lieu dans le **secteur des services**. Vingt-deux règlements ont accordé à 39 560 employés des augmentations moyennes de **3,0 %**. Douze de ces règlements visant 19 340 employés ont été conclus dans le secteur de l'éducation, principalement en Ontario et en Alberta, avec une augmentation salariale moyenne de 3,1 %. Dans l'industrie de la **construction**, 2 règlements prévoient des augmentations moyennes de **2,7 %** pour 1 300 employés, et dans l'**administration publique**, 15 règlements ont accordé des rajustements moyens de **2,6 %** à 23 360 employés. Partout ailleurs, les rajustements salariaux ont été inférieurs à la moyenne du trimestre. Dans le secteur **manufacturier**, 8 règlements ont accordé à

suite à la page 5

Canada

Évolution en pourcentage desrajustements salariaux issus des principales ententes

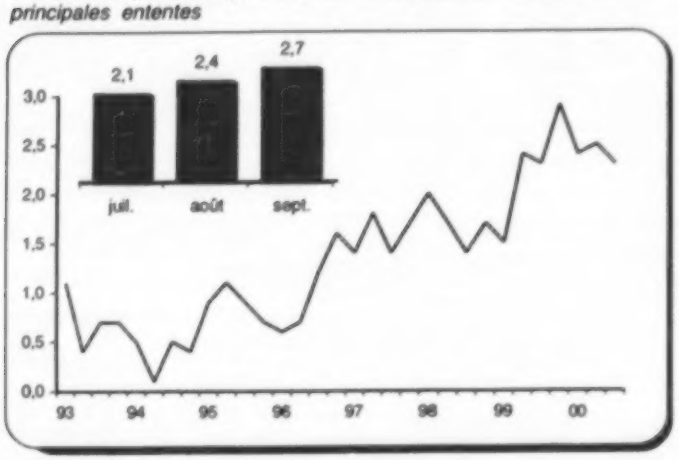

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

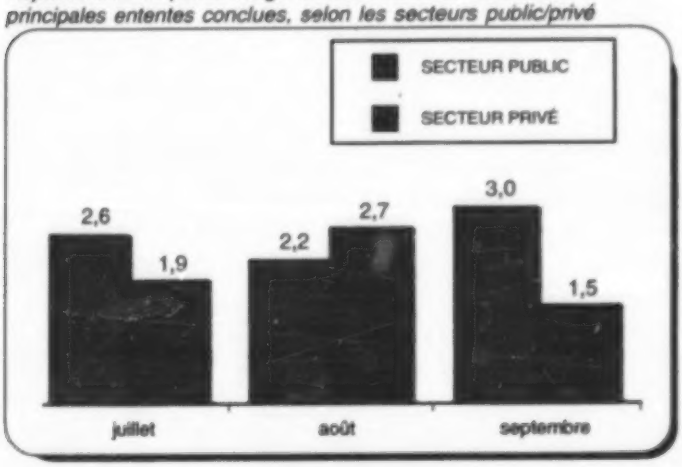

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

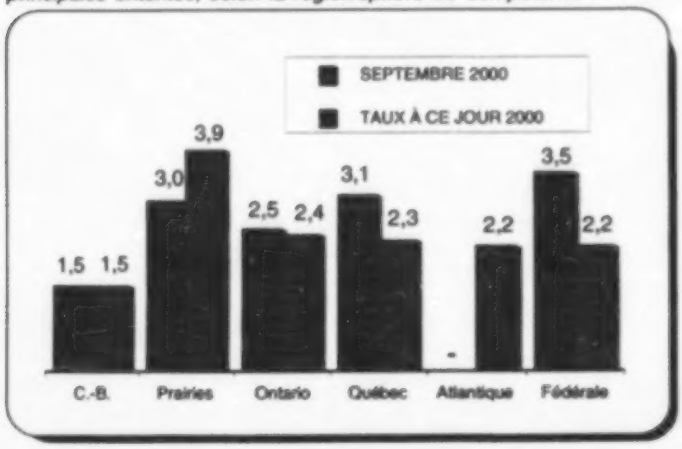

Données du mois de septembre 2000

Les principaux règlements négociés en **septembre 2000** ont donné lieu à une augmentation salariale moyenne du taux de base de **2,7 %** par an pendant toute la durée de la convention. Ceci représente une progression par rapport à la moyenne de 2,4 % enregistrée en août et à celle de 2,2 % enregistrée pour toute l'année 1999. En moyenne, les augmentations salariales du taux de base négociées cette année (de janvier à septembre 2000 inclusivement) s'établissent à 2,4 %.

Les données du mois de septembre 2000 sont fondées sur seulement 18 règlements conclus et couvrent 42 480 employés. L'an dernier, on comptait en moyenne 31 règlements par mois pour une couverture d'environ 68 300 employés.

Les dernières négociations entre les mêmes parties avaient produit des conventions d'une durée moyenne de 37 mois et donné lieu à un rajustement moyen de 1,7 %, comparativement à 2,7 % dans le cas des ententes actuelles avec une durée moyenne de 39 mois.

Les rajustements salariaux du **secteur public**, provenant de 15 règlements visant 33 130 employés, ont été en moyenne de **3,0 %**, en hausse par rapport au 2,2 % du mois dernier et à la moyenne de 1,9 % de 1999. Dans le **secteur privé**, les augmentations salariales provenant de 5 règlements couvrant seulement 9 350 employés ont été en moyenne de **1,5 %**, en baisse par rapport à 2,7 % le mois dernier et à 2,6 % en 1999. Les 7 600 travailleurs du secteur de la vente au détail qui ont négocié des augmentations de 1,0 % avec Zehrs Markets représentent 81 % des travailleurs du secteur privé visés par un règlement conclu en septembre.

L'examen par région et sphère de compétence nous permet de classer ainsi les augmentations salariales accordées, par ordre d'importance décroissante : 3,5 % dans l'administration fédérale (2 règlements); 3,1 % au Québec (3 règlements); 3,0 % dans les provinces des Prairies (3 règlements); 2,5 % en Ontario (7 règlements); et 1,5 % en C.-B. (3 règlements). Aucun règlement n'a été conclu dans les provinces de l'Atlantique.

L'examen par industrie révèle que c'est dans le secteur des **services** qu'on retrouve la proportion la plus importante d'employés, soit 24 130 (plus de la moitié de tous les employés). Ils ont obtenu des augmentations salariales moyennes de **3,4 %**. L'augmentation la plus appréciable a été obtenue dans le secteur **manufacturier**: 2 règlements ont accordé à seulement 1 750 employés des augmentations moyennes de **3,6 %**. Dans l'**administration publique**, 4 règlements ont accordé à 3 800 employés des augmentations moyennes annuelles de **2,6 %** et, dans le secteur du **transport, de la communication et des autres services publics**, 2 règlements ont accordé à 5 200 employés des augmentations moyennes de **1,4 %**. Dans le secteur de **commerce et de finances**, un seul règlement (celui de Zehrs Markets) a accordé une augmentation moyenne de **1,0 %** à 7 600 employés. Aucun règlement majeur n'est survenu dans les industries **primaires** et celle de la **construction**.

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

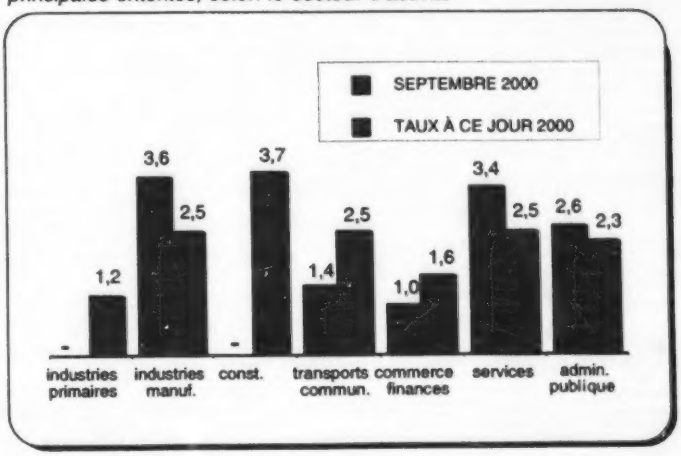

La majorité des employés (82 %) ont reçu des augmentations salariales de l'ordre de 1,0 à 3,9 %; de ce groupe, 28,2 % des employés ont obtenu des augmentations de 1,0 à 1,9 %, 24,3 % des employés ont reçu des augmentations de 2,0 à 2,9 %, et 29,4 % des employés ont reçu des augmentations de 3,0 à 3,9 %. Quelque 18,0 % des employés ont reçu une augmentation de 4,0 % et plus. Dans les règlements conclus en septembre, les augmentations salariales ont varié de 0,8 % pour 4 400 employés de la British Columbia Ferry Corporation, à 5,0 % pour 1 490 enseignant de la Commission scolaire du district de Waterloo en Ontario.

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon l'augmentation salariale

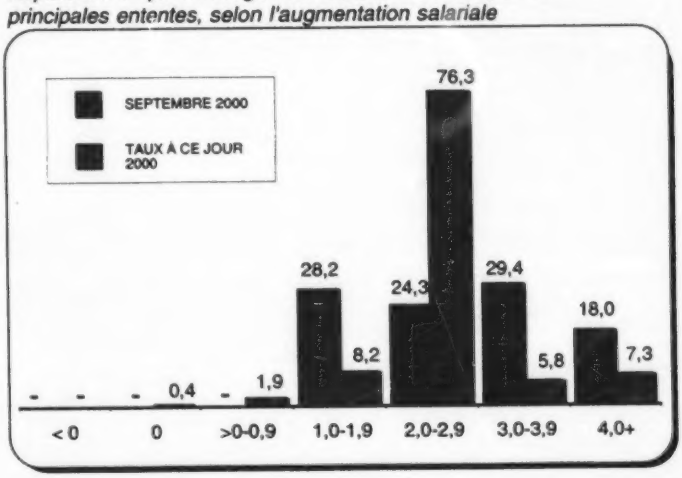

Le tableau ci-après et le graphique connexe donnent la ventilation des conventions et des employés par région et par sphère de compétence.

	Conventions	Employés
Québec	3	2 690
Ontario	7	18 380
Provinces des prairies	3	5 950
C.-B.	3	6 360
Compétence fédérale	2	9 100

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon la région/sphère de compétence

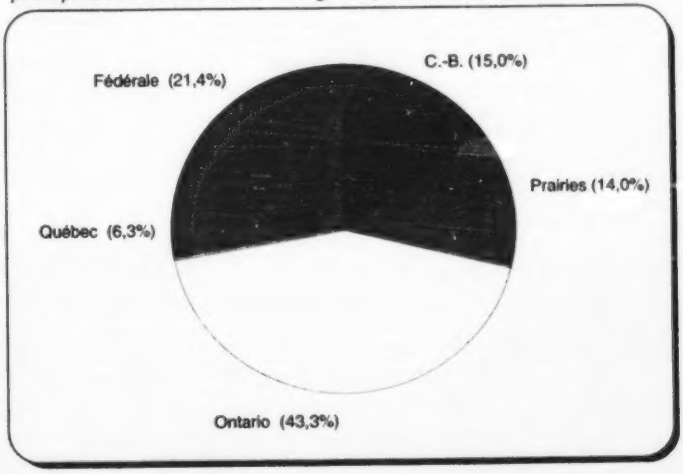

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN SEPTEMBRE

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aa-mm-jj)
Industries manufacturières (2 conventions)	**1 750**	**3,6**	**3,5**	**36**	
Prevost Car inc., employés d'usine et préposés à l'entretien, Ste-Claire, Qc	1 200	4,3*	4,2	36	03-06-30
Weldwood of Canada Limited, Cariboo Division, employés de moulin, Quesnel, C.-B.	550	2,0	2,0	36	03-06-30
Transports, communications et autres services publics (2 conventions)	**5 200**	**1,4**	**0,4**	**56,3**	
British Columbia Ferry Corporation, personnel breveté, région côtière, C.-B.	4 400	1,2*	0,0	60	03-10-31
Manitoba Hydro, commis et employés de bureau, à l'échelle de la province, Man.	800	2,4	2,7	36	03-03-26
Commerce et Finance (1 convention)	**7 600**	**1,0**	**0,0**	**72**	
Zehrs Markets, division of Zehrmart Limited, commis de détail, à l'échelle de la province, Ont.	7 600	1,0*	0,0	72	06-07-01
Services socioculturels, commerciaux et personnels (9 conventions)	**24 130**	**3,4**	**3,4**	**25,9**	
Board of Trustees of the Edmonton Catholic Reg. Div. No 40, commis et employés de bureau, Edmonton, Alb.	640	2,6	3,5	16	01-12-31
Conseil des commissaires des écoles du district no. 7, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, Edmonton, Alb.	4 510	3,2	3,2	12	01-08-31
Conseil national de recherches du Canada, scientifiques et autres professionnels, à l'échelle du Canada	1 100	2,3	2,0	24	02-07-19
Durham District School Board, enseignants à l'élémentaire, Whitby, Ont.	2 530	2,0	2,0	12	01-08-31
Purolator Courrier limitée, messagers, à l'échelle du Canada	8 000	3,6	3,8	48	03-12-31
Thames Valley District School Board, enseignants au secondaire, London, Ont.	1 760	4,0	4,0	12	01-08-31
Thames Valley District School Board, enseignants à l'élémentaire, London, Ont.	3 200	4,0	4,0	12	01-08-31
Université du Québec à Montréal, professeurs, Montréal, Qc	900	2,2	1,5	48	03-05-31
Waterloo Region District School Board, enseignants au secondaire, Kitchener, Ont.	1 490	5,0	5,0	12	01-08-31
Administration publique (4 conventions)	**3 800**	**2,6**	**2,3**	**36**	
Conseil des commissaires de police de la municipalité rég. de Peel, agents de police, Brampton, Ont.	1 300	2,9	2,7	36	02-12-31
Conseil des commissaires de police de la municipalité rég. de Peel, employés d'intérieur, Brampton, Ont.	500	2,9	2,7	36	02-12-31
Ville de Burnaby, employés d'intérieur, Burnaby, C.-B.	1 410	2,3	2,0	36	02-12-31
Ville de Québec, employés d'extérieur, Québec, Qc	590	2,2	1,8	36	02-12-31
Conventions avec clause d'IVC (3 conventions)	**13 200**	**1,3**	**0,4**	**64,7**	
Conventions sans clause d'IVC (15 conventions)	**29 280**	**3,2**	**3,2**	**27,7**	
Toutes les conventions (18 conventions)	**42 480**	**2,7**	**2,4**	**39,2**	

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

LES RAJUSTEMENTS SALARIAUX ISSUS DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1997	1998	1999	1999		2000			2000			Taux à
				3	4	1	2	3	juil	août	sept	ce jour
Toutes les industries/compétences												
Rajustements annuels moyens	1,5	1,7	2,2	2,3	2,9	2,4	2,5	2,3	2,1	2,4	2,7	2,4
Sans clause d'IVC	1,4	1,6	2,0	2,1	2,2	2,4	2,5	2,4	2,1	2,3	3,2	2,4
Avec clause d'IVC	1,8	2,6	3,3	4,0	4,2	2,2	2,4	1,8	2,4	2,9	1,3	2,2
Moy. ann. de 1re année	1,1	1,4	1,9	1,9	2,8	1,9	2,6	2,4	2,5	2,0	2,4	2,2
Sans clause d'IVC	1,0	1,4	1,7	1,6	2,1	1,9	2,6	2,6	2,5	1,9	3,2	2,2
Avec clause d'IVC	1,7	2,5	3,2	3,9	4,1	2,5	2,7	1,0	1,7	2,7	0,4	2,2
Industries												
Industries primaires	1,9	1,1	2,1	1,6	2,3	-	1,2	-	-	-	-	1,2
Industries manufacturières	2,3	1,4	3,3	3,4	4,3	2,5	2,9	2,2	2,0	2,3	3,6	2,5
Construction	1,6	2,4	2,0	1,4	-	3,9	-	2,7	2,7	-	-	3,7
Transp. et communications	1,6	1,9	2,4	3,3	2,2	2,6	2,3	1,9	2,4	-	1,4	2,5
Commerce et finances	1,7	1,6	1,5	1,9	2,2	2,0	1,8	1,5	1,3	2,3	1,0	1,6
Services	1,0	1,4	1,8	2,4	2,3	2,2	3,7	3,0	2,4	2,7	3,4	2,5
Administration publique	1,3	1,8	2,2	2,2	2,2	2,5	2,1	2,6	2,6	2,5	2,6	2,3
Secteurs de compétence												
Terre-Neuve	1,7	1,3	1,6	2,2	-	2,4	2,3	-	-	-	-	2,4
Île-du-Prince-Édouard	-	2,1	2,7	-	3,0	-	2,4	-	-	-	-	2,4
Nouvelle-Écosse	2,0	2,9	2,1	1,5	1,8	2,2	-	-	-	-	-	2,2
Nouveau-Brunswick	0,7	1,5	2,4	3,6	-	1,5	2,5	2,6	2,6	-	-	2,1
Québec	1,3	1,0	1,6	1,5	2,1	2,3	2,7	2,8	2,5	2,2	3,1	2,3
Ontario	1,1	1,6	2,1	3,1	3,6	2,5	2,3	2,2	1,8	2,8	2,5	2,4
Manitoba	1,1	1,4	2,5	2,1	2,3	2,5	2,2	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
Saskatchewan	0,9	1,8	2,1	3,1	1,8	2,0	-	-	-	-	-	2,0
Alberta	2,4	3,0	4,0	3,3	3,0	3,8	5,9	3,0	2,5	-	3,1	4,7
Colombie-Britannique	1,3	0,8	0,8	1,3	0,8	0,6	0,7	1,9	2,1	1,8	1,5	1,5
Multi-prov.	2,8	1,5	2,2	-	-	2,6	1,8	2,7	2,7	-	-	2,5
Compétence fédérale	1,8	2,1	2,8	3,4	2,3	2,2	2,0	3,0	2,4	2,8	3,5	2,2
Secteur public	1,1	1,6	1,9	2,3	2,1	2,3	2,5	2,7	2,6	2,2	3,0	2,4
Secteur privé	1,8	1,8	2,6	2,4	3,6	2,8	2,3	1,9	1,9	2,7	1,5	2,3
Indice des prix à la consom.	1,6	0,9	1,7	2,2	2,4	2,7	2,4	2,7	3,0	2,5	2,7	2,6

* Les données sont de janvier à septembre
Les données de septembre sont préliminaires.

(suite de la page 1)

23 700 employés des augmentations moyennes de **2,2 %**, et dans le domaine du **transport, des communications et des autres services publics**, 5 règlements ont accordé à 10 200 employés des augmentations moyennes de **1,9 %**. C'est le secteur du **commerce et des finances** qui a enregistré les plus faibles augmentations salariales avec une moyenne de **1,5 %** dans cinq règlements visant 32 820 employés.

LES PLUS RÉCENTS RÈGLEMENTS

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Date de règlement
•Gouvernement du Canada	IPFPC	6 020	oct. 00
•CN	FPEV	3 510	oct. 00
•Agence des douanes et du revenu Canada	IPFPC	6 000	oct. 00
•Manitoba Hydro-Electric Board	FIOE	2 300	nov. 00

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Mois d'expiration
Secteur public				
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	119 160	N/CO	nov. 99/sept.00
•Agence des douanes et du revenu Canada	IPFPC / AFPC	42 020	N	(1re) / oct. 00
•Agence canadienne d'inspection des aliments	AFPC / IPFPC	4 330	N/CO	sept.00
•VIA	divers syndicats	2 530	N	déc. 00
•Soc. de dév. du Cap Breton (N.-É.)	mineurs (UMWA)	1 200	N	déc. 98
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	SCFP	1 160	CO	oct. 99
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	N.S. Govt. Empls. Union	5 700	N	mar. 00
•Gouvernement du Nouveau-Brunswick	Syndicats des infirmières	5 200	PR	juin 00
•Sydney Steel	Métallos	175	PR	oct. 99
•Gouvernement du Québec	Assoc. des policiers prov. du Québec	4 700	PR	juin 98
•Communauté urbaine de Montréal	police	4 510	PR	déc. 98
•Ville de Toronto	pompiers	3 000	ARB	divers
•Gouvernement de la Saskatchewan	enseignants	12 000	NPC	déc. 99
•Gouvernement des T.N.-O.	AFPC	4 000	N	mar. 99
Secteur privé				
•CN	divers syndicats	10 910	N	déc. 00
•CP	divers syndicats	6 800	N	déc. 00
•Falconbridge	TCA	1 430	AT	juil. 00
•Pipe Line Contractors' Association	divers syndicats	4 300	N	avr. 00
•NAV CANADA	FIOE	950	N	août 00
•Entourage Technology Solutions	CEP	1 400	PR	août 00
•Motor Coach Industries (Man.)	Machinistes	1 620	N	août 00
•TELUS	FIOE	14 800	N	déc. 00
•Council of Marine Carriers (2 conv.)	Marine marchande et débardeurs	1 150	N	août 00

Situation* :

ARB arbitrage
AT arrêt de travail
CO conciliation
MED médiation
MPAT médiation après un arrêt de travail
N négociation
NPAB négociation postérieure à l'arbitrage
NPAT négociation après un arrêt de travail
NPC négociation postérieure à la conciliation
NPM négociation postérieure à la médiation
PR projet de règlement

NÉGOCIATIONS DE CONVENTIONS CLÉS À VENIR

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Mois d'expiration
•Alcan (Jonquière et Shawinigan)	divers syndicats	2 950	déc. 00
•Gouvernement de la Saskatchewan	SFPS	9 500	sept. 00
•B.C. Tel	TWU	10 300	déc. 00

NOTES EXPLICATIVES

Sources: Les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'Indice des prix à la consommation proviennent de L'indice des prix à la consommation (Cat. 62-001) de Statistique Canada, et celles sur les gains hebdomadaires moyens de Emploi, gains et durée du travail (Cat.72-002).

Champ d'application: Les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 220 conventions visant 2 636 000 travailleurs. Ces travailleurs forment environ 55 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole.

Rajustements des taux de base: Le "taux de base" qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Pour plus de renseignements communiquez avec:

Service à la clientèle au *1-800-567-6866*
ou dans la région d' Ottawa-Hull *(819) 997-3117*
ou par
Courriel : *wid-imt@hrdc-drhc.gc.ca*
Internet : *http://travail.hrdc-drhc.gc.ca*

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux 2000. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
ISBN 1186-6632 N° de catalogue L12-20-1F

NUMBER

NUMÉRO

12

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Direction de l'information sur les milieux de travail
1-800-567-6866
ou (819) 997-3117

RÈGLEMENTS SALARIAUX

Décembre 2000
Volume 11, Numéro 12

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

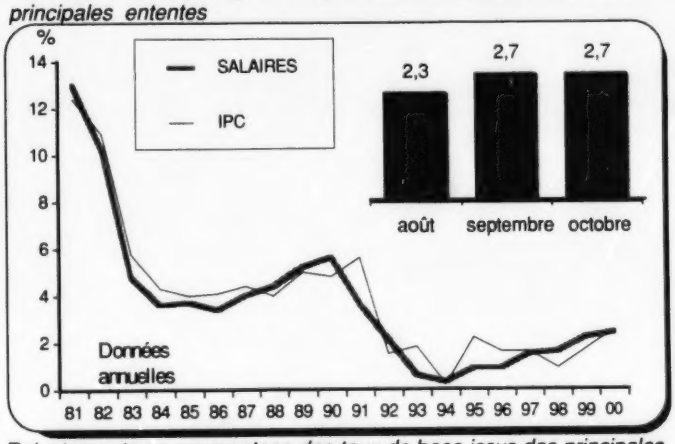

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

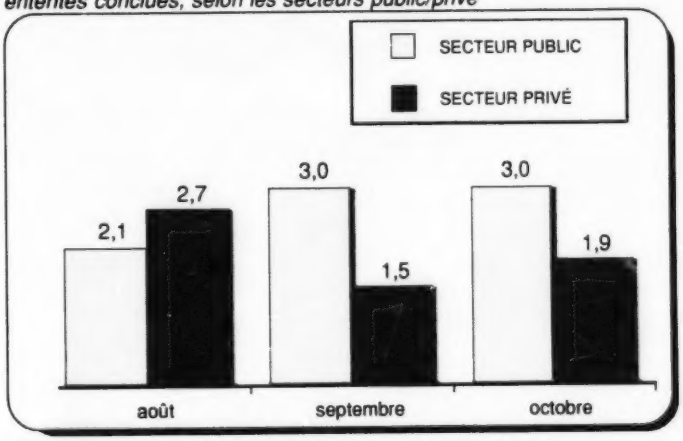

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

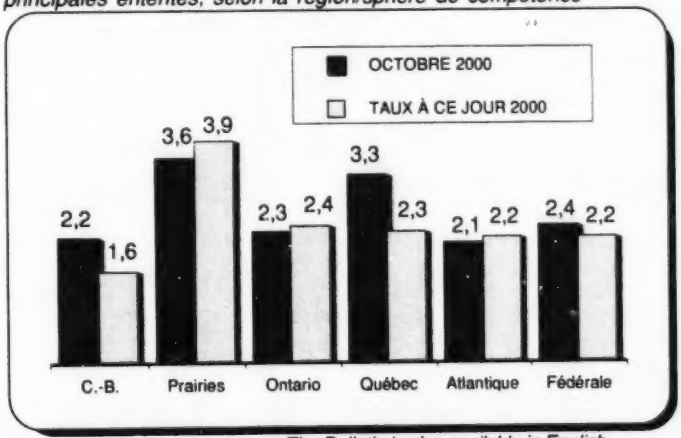

The Bulletin is also available in English.

Les données d'octobre 2000

Les principales conventions collectives signées en **octobre 2000** ont donné lieu à un rajustement moyen du taux de salaire de base de **2,7 %** par année pour la durée de la convention, soit une augmentation similaire à celle enregistrée le mois précédent et supérieure à la moyenne de 2,2 % qui a prévalu pour l'ensemble de 1999. Les conventions conclues à ce jour, depuis le début de l'année, soit de janvier à octobre 2000, affichent un rajustement de salaire moyen de 2,4 %.

Les données d'octobre 2000 sont basées sur l'examen de 23 conventions visant 52 800 employés. Lors de leurs dernières négociations, les mêmes parties avaient ratifié des conventions d'une durée moyenne de 34 mois dont le rajustement moyen s'établissait à 2 %, comparativement à 2,7 % dans le cas des ententes actuelles.

Les augmentations de salaire négociées dans le secteur privé se sont révélées inférieures à celles du secteur public. Dans le **secteur privé**, 14 080 employés concernés par 6 conventions ont eu droit à un rajustement moyen de **1,9 %**. Dans ce secteur, les augmentations de salaires allaient de 1 %, rajustement obtenu par 3 000 employés de vente au détail travaillant en Ontario pour les marchés Zehrs, à 2,5 % pour 4 710 employés des services à la clientèle d'Air Canada. La convention signée par les Chemins de fer nationaux du Canada, qui accorde une augmentation de 2 % à 3 510 employés, a également exercé un impact sur le résultat global du secteur privé. Dans le **secteur public**, 38 720 employés touchés par 17 ententes ont bénéficié d'augmentations de salaire moyennes de **3 %**. Dans ce secteur, les augmentations de salaire allaient d'un gel des salaires, pour 900 enseignants suppléants du conseil scolaire du district d'Ottawa-Carleton, à 5 %, pour 2 130 enseignants à l'élémentaire du conseil scolaire de région de Waterloo.

Selon la ventilation par région et par sphère de compétence, c'est dans le secteur de l'administration fédérale qu'on retrouve le plus grand nombre d'employés alors que 22 050 employés (42 % de l'effectif total) ont signé 6 conventions stipulant des augmentations de salaire moyennes de 2,4 %. C'est dans les Prairies que l'on observe la plus importante augmentation de salaire moyenne (3,6 %). Par ordre décroissant, les rajustements accordés dans les autres régions et sphères de compétence ont été les suivants : Québec, 3,3 %; Ontario, 2,3 %; Colombie-Britannique, 2,2 % et les provinces de l'Atlantique, 2,1 %.

Par secteur d'activité, c'est dans le secteur des **services** qu'on retrouve le plus grand nombre d'employés où 20 750 employés (39 % de l'ensemble des employés) ont obtenu l'augmentation de salaire moyenne la plus élevée, soit **3,4 %**. Les rajustements moyens négociés dans les autres secteurs d'activité se sont révélés inférieurs à la moyenne mensuelle de 2,7 %. Par ordre d'importance, la deuxième augmentation de salaire moyenne a été ratifiée dans le secteur de l'**administration publique** : 7 conventions ont accordé à 16 780 employés des augmentations de **2,4 %**. Pour ce qui est du secteur des **transports, des communications et des services publics**, 9 410 employés concernés par 3 ententes ont eu droit à des augmentations de **2,3 %**, soit un rajustement moyen similaire à celui prévu pour 700 employés par la seule entente conclue dans le secteur des industries primaires (Compagnie minière de la Baie d'Hudson). Dans le **secteur manufacturier**, une seule convention a offert une augmentation de salaire moyenne de **2 %** à 1 500 employés (Canadian Forest Products). Dans les **secteurs du commerce et des finances**, 3 660 employés visés par deux ententes ont reçu le rajustement annuel moyen le plus bas **(1,1 %)**. Aucune entente majeure n'a été signée dans le secteur de la **construction**.

En octobre, les augmentations de salaire accordées à la majorité des employés (56,7 %) se situaient entre 2 et 2,9 %. En dessous du niveau inférieur de cette fourchette, 1,7 % des employés ont dû accepter un gel des salaires et 6,9 % des travailleurs ont reçu des augmentations allant de 1 à 1,9 %. Un peu moins de 28 % des employés ont bénéficié d'augmentations de salaire entre 3 et 3,9 % et un tout petit peu moins de 7 % des employés ont eu droit à des augmentations de salaire supérieures à 4 %.

Le tableau ci-après et le graphique connexe donnent la ventilation des conventions et des employés par région et par sphère de compétence.

	Conventions	Employés
Provinces de l'Atlantique	1	750
Québec	2	2 170
Ontario	6	8 990
Provinces des prairies	3	13 580
C.-B.	5	5 260
Compétence fédérale	6	22 050

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

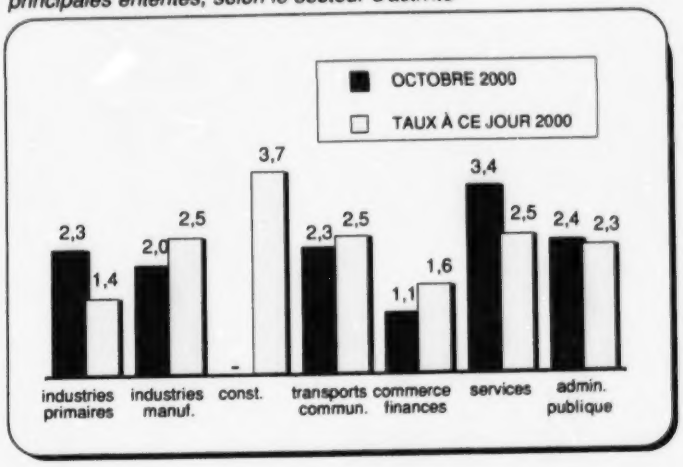

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon l'augmentation salariale

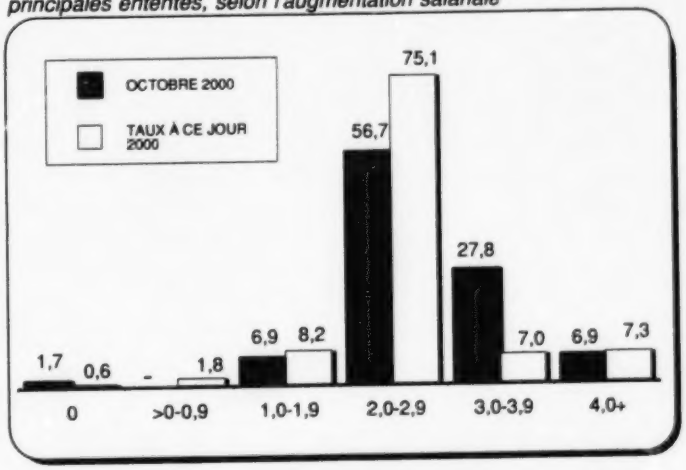

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon la région/sphère de compétence

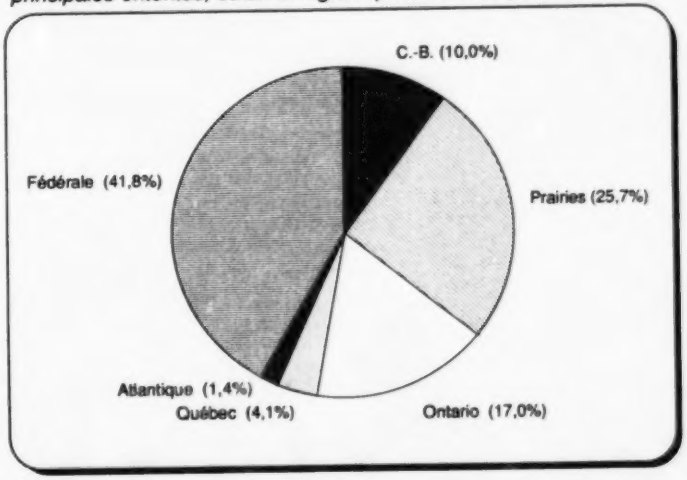

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN OCTOBRE

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aa-mm-jj)
Industries primaires (1 convention)	**700**	**2,3**	**3,5**	**36,0**	
Hudson Bay Mining and Smelting Co., Limited, mineurs, Flin Flon, Man.	700	2,3*	3,5	36,0	02-12-31
Industries manufacturières (1 convention)	**1 500**	**2,0**	**2,0**	**36,0**	
Canadian Forest Products Ltd., employés de moulin, Prince George, C.-B.	1 500	2,0	2,0	36,0	03-06-30
Transports, communications et autres services publics (3 conventions)	**9 410**	**2,3**	**2,3**	**28,5**	
Air Canada, service à la clientèle, à l'échelle du réseau	4 710	2,5	2,5	24,0	04-03-27
Chemins de fer nationaux du Canada, personnel des ponts et charpentes, à l'échelle du réseau	3 510	2,0	2,0	36,0	03-12-31
Gouvernement du Canada, techniciens en électronique, à l'échelle du Canada	1 190	2,2	2,0	24,0	01-08-31
Commerce et Finance (2 conventions)	**3 660**	**1,1**	**0,2**	**63,9**	
Sobey's Québec, commis de gros, Montréal-nord, Qc	660	1,7	1,0	36,0	03-07-04
Zehrs Markets, Division of Zehrmart Limited, commis de détail, comté d'Essex, Ont.	3 000	1,0*	0,0	70,0	06-07-01
Services socioculturels, commerciaux et personnels (9 conventions)	**20 750**	**3,4**	**4,1**	**26,9**	
Division scolaire no. 70 de Parkland, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, Stony Plain, Alb.	510	3,8	3,8	12,0	01-08-31
Elk Island Public Schools Regional Division no. 14, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, Elk Island, Alb.	920	3,4	3,4	12,0	01-08-31
Gouvernement de la Saskatchewan, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, à l'échelle de la province, Sask.	12 150	3,6	4,5	32,0	02-08-31
London District Catholic School Board, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, London, Ont.	1 300	2,0	2,0	24,0	02-08-31
Ottawa-Carleton District School Board, enseignants suppléants, Nepean, Ont.	900	0,0	0,0	12,0	01-08-31
Université Carleton, personnel de soutien, Ottawa, Ont.	580	2,7	3,0	24,0	02-06-30
Université Memorial de Terre-Neuve, employés des services administratifs, St. John's, T.-N.	750	2,1	3,0	23,0	01-09-01
Université de Montréal, professeurs, Montréal, Qc	1 510	4,0	5,0	36,0	03-05-31
Waterloo Region District School Board, enseignants à l'élémentaire, Kitchener, Ont.	2 130	5,0	5,0	12,0	01-08-31
Administration publique (7 conventions)	**16 780**	**2,4**	**2,2**	**27,5**	
Agences des douanes et du revenu du Canada, vérificateurs, à l'échelle du Canada	5 920	2,5	2,5	12,0	01-06-21
Corporation de Delta, employé(es) d'intérieur & d'extérieur, Delta, C.-B.	6 30	2,3	2,0	36,0	02-12-31
Gouvernement du Canada, scientifiques et autres professionnels, à l'échelle du Canada.	6 020	2,3	2,0	36,0	02-09-22

(suite la prochaine page)

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN OCTOBRE

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration
Regional Municipality of York Police Services Board, agents de police, Newmarket, Ont.	1 080	3,0	3,0	36,0	02-12-31
Ville de Coquitlam, employés d'intérieur & d'extérieur, C.-B.	770	2,3	2,0	36,0	02-12-31
Ville de Richmond, employés d'intérieur, Richmond, C.-B.	870	2,3	2,0	36,0	02-12-31
Ville de Vancouver, employés d'extérieur, Vancouver, C.-B.	1490	2,3	2,0	36,0	02-12-31
Conventions avec clause d'IVC (2 conventions)	**3 700**	**1,2**	**0,7**	**63,6**	
Conventions sans clause d'IVC (21 conventions)	**49 100**	**2,8**	**3,0**	**27,8**	
Toutes les conventions (23 conventions)	**52 800**	**2,7**	**2,8**	**30,3**	

LES RAJUSTEMENTS SALARIAUX ISSUS DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1997	1998	1999	1999		2000			Taux à	2000		
				3	4	1	2	3	ce jour*	août	sept	oct
Toutes les industries/compétences												
Rajustements annuels moyens	1,5	1,7	2,2	2,3	2,9	2,4	2,5	2,3	2,4	2,3	2,7	2,7
Sans clause d'IVC	1,4	1,6	2,0	2,1	2,2	2,4	2,5	2,4	2,4	2,2	3,2	2,8
Avec clause d'IVC	1,8	2,6	3,3	4,0	4,2	2,2	2,4	1,8	2,1	2,9	1,3	1,2
Moy. ann. de 1ère année	1,1	1,4	1,9	1,9	2,8	1,9	2,6	2,4	2,2	2,1	2,3	2,8
Sans clause d'IVC	1,0	1,4	1,7	1,6	2,1	1,9	2,6	2,6	2,2	2,0	3,2	3,0
Avec clause d'IVC	1,7	2,5	3,2	3,9	4,1	2,5	2,7	1,0	2,2	2,7	0,4	0,7
Industries												
Industries primaires	1,9	1,1	2,2	1,6	2,4	-	1,2	-	1,4	-	-	2,3
Industries manufacturières	2,3	1,4	3,3	3,4	4,4	2,5	2,9	2,2	2,5	2,3	3,6	2,0
Construction	1,6	2,4	2,0	1,4	-	3,9	-	2,7	3,7	-	-	-
Transp. et communications	1,6	1,9	2,4	3,3	2,2	2,6	2,3	2,1	2,5	2,5	1,4	2,3
Commerce et finances	1,7	1,6	1,5	1,9	2,2	2,0	1,8	1,5	1,6	2,3	1,0	1,1
Services	1,0	1,4	1,8	2,4	2,3	2,2	3,6	2,9	2,5	1,9	3,4	3,4
Administration publique	1,3	1,8	2,2	2,2	2,2	2,5	2,1	2,6	2,3	2,5	2,6	2,4
Secteurs de compétence												
Terre-Neuve	1,7	1,3	1,6	2,2	-	2,4	2,3	-	2,4	-	-	2,1
Ile-du-Prince-Edouard	-	2,1	2,7	-	3,0	-	2,4	-	2,4	-	-	-
Nouvelle-Ecosse	2,0	2,9	2,1	1,5	1,8	2,2	-	-	2,2	-	-	-
Nouveau-Brunswick	0,7	1,5	2,4	3,6	-	1,5	2,5	2,5	2,1	-	-	-
Québec	1,3	1,0	1,6	1,5	2,1	2,3	2,6	2,8	2,3	2,2	3,1	3,3
Ontario	1,1	1,6	2,1	3,2	3,6	2,5	2,3	2,2	2,4	2,4	2,5	2,3
Manitoba	1,1	1,4	2,5	2,2	2,3	2,5	2,2	2,4	2,4	2,4	2,4	-
Saskatchewan	0,9	1,8	2,1	3,1	1,8	2,0	-	-	3,5	-	-	3,6
Alberta	2,4	3,0	4,0	3,3	3,0	3,8	5,9	3,0	4,6	-	3,1	3,5
Colombie-Britannique	1,3	0,8	0,8	1,3	0,8	0,6	0,7	1,9	1,6	1,8	1,5	2,2
Multiprovince	2,8	1,5	2,2	-	-	2,6	1,8	2,7	2,4	-	-	-
Compétence fédérale	1,8	2,1	2,8	3,4	2,3	2,2	2,0	3,0	2,2	2,8	3,5	2,4
Secteur public	1,1	1,6	1,9	2,3	2,1	2,3	2,5	2,6	2,4	2,1	3,0	3,0
Secteur privé	1,8	1,8	2,6	2,4	3,6	2,8	2,3	1,9	2,2	2,7	1,5	1,9
Indice des prix à la consom.	1,6	0,9	1,7	2,2	2,4	2,7	2,4	2,7	2,6	2,5	2,7	2,8

* Les données sont de janvier à octobre
Les données d'octobre sont préliminaires.

LES PLUS RÉCENTS RÈGLEMENTS

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Date de règlement
•Entourage Technology Solutions	CEP	1 400	déc. 00
•Gouvernement du Nouveau-Brunswick	Syndicats des infirmières	5 200	déc. 00

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Mois d'expiration
Secteur public				
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	120 630	N/CO/PR	nov. 99/janv.01
•Agence des douanes et du revenu Canada	IPFPC / AFPC	42 020	N	(1re) / oct. 00
•Agence canadienne d'inspection des aliments	AFPC / IPFPC	4 330	N/CO	sept.00
•VIA	divers syndicats	2 530	N	déc. 00
•Soc. de dév. du Cap Breton (N.-É.)	mineurs (UMWA)	1 200	N	déc. 98
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	SCFP	1 160	CO	oct. 99
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	N.S. Govt. Empls. Union	5 700	N	mar. 00
•Sydney Steel	Métallos	175	PR	oct. 99
•Gouvernement du Québec	Assoc. des policiers prov. du Québec	4 700	PR	juin 98
•Communauté urbaine de Montréal	police	4 510	PR	déc. 98
•Ville de Toronto	pompiers	3 000	ARB	divers
•Gouvernement de la Saskatchewan	SFPS	9 500	N	sept. 00
•Gouvernement des T.N.-O.	AFPC	4 000	N	mar. 00
Secteur privé				
•CN	divers syndicats	10 910	N	déc. 00
•CP	divers syndicats	6 800	N	déc. 00
•Alcan	divers syndicats	4 435	N	déc. 00
•Falconbridge	TCA	1 430	AT	juil. 00
•Pipe Line Contractors' Association	divers syndicats	4 300	N/PR	avr. 00
•NAV CANADA	FIOE	950	N	août 00
•Motor Coach Industries (Man.)	Machinistes	1 620	N	août 00
•TELUS	TWU	14 900	N	déc. 00
•Council of Marine Carriers (2 conv.)	Marine marchande et débardeurs	1 150	N	août 00

Situation* :

ARB arbitrage
AT arrêt de travail
CO conciliation
MED médiation
MPAT médiation après un arrêt de travail
N négociation
NPAB négociation postérieure à l'arbitrage
NPAT négociation après un arrêt de travail
NPC négociation postérieure à la conciliation
NPM négociation postérieure à la médiation
PR projet de règlement

NÉGOCIATIONS DE CONVENTIONS CLÉS À VENIR

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Mois d'expiration
•Ford Electronics	AIMTA	1 500	janv. 01
•Toronto Hydro	SCFP	1 600	janv. 01

NOTES EXPLICATIVES

Sources: Les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'indice des prix à la consommation proviennent de L'indice des prix à la consommation (Cat. 62-001) de Statistique Canada, et celles sur les gains hebdomadaires moyens de Emploi, gains et durée du travail (Cat.72-002).

Champ d'application: Les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 220 conventions visant 2 636 000 travailleurs. Ces travailleurs forment environ 55 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole.

Rajustements des taux de base: Le "taux de base" qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Pour plus de renseignements communiquez avec:

Service à la clientèle au *1-800-567-6866*
ou dans la région d' Ottawa-Hull *(819) 997-3117*
ou par
Courriel : *wid-imt@hrdc-drhc.gc.ca*
Internet : *http://travail.hrdc-drhc.gc.ca*

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux 2000. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
ISBN 1186-6632 N° de catalogue L12-20-1F